Envoyé en préfecture le 21/12/2022 Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le 21.12.2022

ID: 022-200067981-20221220-DEL2022_12_228-DE

Département des Côtes d'Armor GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

SEANCE DU MARDI 15 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 15 novembre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de la MJC à Bégard le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant); AUBRY Gwénaëlle (suppléante); BEGUIN Jean-Claude; BERNARD Joseph; BIAVA Denis (suppléant); BILLAUX Béatrice; BURLOT Gilbert; CADUDAL Véronique; CALLONNEC Claude; CARADEC-BOCHER Stéphanie; CHAPPE Fanny; CHARLES Olivier; CHEVALIER Hervé; CLEC'H Vincent; CONNAN Guy; CONNAN Josette; DOYEN Virginie; DUMAIL Michel; GOUAULT Jacky; GOUDALLIER Benoît; GUILLOU Claudine; GUILLOU Rémy; HERVE Gildas; INDERBITZIN Laure-Line; JOBIC Cyril; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe; KERHERVE Guy; LE BARS Yannick; LE BIANIC Yvon; LE BLEVENNEC Gilbert; LE CALVEZ Michel; LE COTTON Anne; LE FLOC'H Éric; LE FLOC'H Patrick; LE FOLL Marie-Françoise; LE GALL Annie; LE GAOUYAT Samuel; LE GOFF Philippe; LE GOFF Yannick; LE LAY Alexandra; LE MARREC François; LE MEAUX Vincent; LE MEUR Daniel (suppléant); LE MEUR Frédéric; LE MOIGNE Yvon; LE SAOUT Aurélie; LOZAC'H Claude; MOURET Patricia; PARISCOAT Dominique; PARROT Marie-Christine; PONTIS Florence; PRIGENT Christian; PUILLANDRE Elisabeth; RANNOU Hervé; RASLE-ROCHE Morgan; RIOU Philippe; ROLLAND Paul; SALLIOU Pierre; SALOMON Claude; SIMON Yvon; TALOC Bruno; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOETE Cécile à CLEC'H Vincent; BOUCHER Gaëlle à RASLE-ROCHE Morgan; ECHEVEST Yannick à LE FOLL Marie-Françoise; GIUNTINI Jean-Pierre à GUILLOU Claudine; HAGARD Elisabeth à SIMON Yvon; LE CREFF Jacques à CALLONNEC Claude; LE JANNE Claudie à LE BLEVENNEC Gilbert; LEYOUR Pascal à JOBIC Cyril; LINTANF Joseph à PRIGENT Christian; NAUDIN Christian à PUILLANDRE Elisabeth; PIRIOU Claude à LE GAOUYAT Samuel; SCOLAN Marie-Thérèse à LOZAC'H Claude; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOUILLENNEC Rachel; BREZELLEC Marcel; BUHE Thierry; LARVOR Yannick; LE HOUEROU Annie; LE VAILLANT Gilbert; MANGOLD Jacques; MOZER Florence; PRIGENT Jean-Yvon; PRIGENT Marie-Yannick; QUENET Michel; SAMSON-RAOUL Caroline; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents 62 Procurations 13 Absents 13

DELIBERATIONS	Présents	Procurations	Votants	Absents	
N°2022-11-199 à 201	62	13	75	13	
N°2022-11-202 à 225	63	13	76	12	Arrivée de Caroline SAMSON-RAOUL

<u>Date d'envoi de la convocation</u> Mardi 08 novembre 2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

ID: 022-200067981-20221220-DEL2022_12_228-DE

Procès-verbal

Vincent LE MEAUX, Président ouvre la séance et procède à l'appel nominatif des conseillers d'agglomération. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer. Il remercie la municipalité de Bégard pour la mise à disposition de la salle ce jour. Il donne lecture de l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- ❖ Compte-rendu des délégations au Président et au Bureau
- ❖ Approbation du procès-verbal du 18 octobre 2022

COMMISSION TRAITEMENT DES DECHETS ET VOIRIE

Service Prévention, collecte et valorisation des déchets

- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2021
- Tarifs 2023

COMMISSION EAU ET ASSAINISSEMENT

Service Eau

- Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service public eau potable 2021 syndicats
- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public eau potable 2021
- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public assainissement collectif 2021
- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public assainissement non collectif 2021

COMMISSION AMENAGEMENT ET REVITALISATION DES TERRITOIRES

Service Mobilités

- Rapport d'activité annuel 2021 de Délégation de Service Public AXEO

Service Habitat

- Logement Social : subvention sur deux programmes de « Guingamp Habitat » à Pabu et Guingamp
- Logement Social : subvention sur un programme d'« Armorique Habitat » à Plouézec
- Aide à l'amélioration de l'habitat copropriété KERAVEL à Guingamp

COMMISSION SERVICE PUBLIC COMMUNAUTAIRE

Territoires, citovenneté et coopérations

- Contrat départemental de territoire 2022 - validation de la convention

Service commande publique

- Contrat de DSP Assainissement collectif secteur de Guingamp : avenant n°6
- Contrat de DSP Eau potable secteur Paimpol : avenant n°3

Service Affaires juridiques et foncières

Renouvellement de la concession d'utilisation du domaine public maritime - Pôle nautique de Roc'h Hir à Ploubazlanec

COMMISSION FINANCES ET EVALUATION

Service Finances

- Attribution Fonds de Concours aux communes dispositif exceptionnel 2022
- Fusion des deux budgets EAU Régie et EAU DSP et fusion des deux budgets Assainissement Collectif Régie et Assainissement Collectif DSP à compter du 1er janvier 2023
- Budget Principal rectification des DM n°1 et n°2
- Décision modificative n°4 Budget Principal
- Décision Modificative Budget Camping

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

ID: 022-200067981-20221220-DEL2022_12_228-DE

Procès-verbal

- Décision Modificative Budget Déchets
- Transfert des actifs du Budget Principal vers le Budget déchets
- Règlement fonds de concours dernier commerce précision

COMMISSION NOUVELLES DYNAMIQUES TERRITORIALES

Service Tourisme

- Appel A Projets : sentiers de nature

Service Culture

- Tarifs Milmarin

Vincent LE MEAUX, Président demande à Yvon LE MOIGNE, Vice-président en charge du dialogue social de faire un point d'information sur les élections professionnelles à venir.

Yvon LE MOIGNE, une information afin que nous, élus, soyons bien au fait des mécanismes qui touchent et concernent nos agents dans le processus de leurs représentativités dans les instances. Les instances représentatives des agents sont renouvelées tous les 4 ans et le prochain renouvellement aura lieu le 08 décembre 2022 et des élections seront donc organisées pour une représentation dans le CST (Comité Social Territorial) qui voit fusionner le CT et le CHSCT. A ce jour, il y a 450 électeurs (titulaires, contractuels et apprentis) et deux listes ont été déposées par les organisations syndicales. Une liste CFDT avec 14 candidats (7 femmes et 7 hommes) et une liste CGT avec 22 candidats (12 femmes et 10 hommes) et cela pour 6 sièges représentants les organisations syndicales. Pour les modalités du scrutin, 6 bureaux de votes seront ouverts en continu de 9h à 16h sur les sites de notre agglomération (Bégard -crèche Ty Poupigou- Bourbriac -site administratif- Callac -site administratif- Pontrieux -site administratif- Plourivo -site administratif- et Guingamp, le bureau de vote central au siège). Il est fait appel aux élus pour présider ces bureaux de votes et les candidatures sont attendues et cela pour accompagner la bonne marche de cette journée électorale.

Marie-Françoise LE FOLL se félicite de la reprise du dialogue social avec autant d'agents qui se mobilisent.

DEL2022-11-199 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président informe les membres du Conseil d'agglomération qu'il convient de désigner un.e secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance (Article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales).

Il invite le Conseil d'agglomération, à désigner un.e. secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité Gilbert LE BLEVENNEC est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DEL2022-11-200 COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS AU PRESIDENT ET AU BUREAU

Le Président porte à la connaissance du Conseil d'Agglomération des décisions exercées par délégation de l'organe délibérant, en vertu de la délibération DEL2021-03-032 du 23 mars 2021.

Envoyé en préfecture le 21/12/2022 Reçu en préfecture le 21/12/2022

ID: 022-200067981-20221220-DEL2022_12_228-DE

• <u>Décisions attribution marchés publics/accords-cadres</u> *Période octobre 2022*

MP2022-10-033 Du 07/10/2022	Marché de travaux pour l'ancien couvent des Ursulines de Guingamp : restructuration extérieure, aménagement d'une salle de conférence dans l'ancienne chapelle et création d'un espace d'accueil pour le siège de la communauté d'agglomération – Lot 18		
Lot 18 B : Charpente métallique	BP METAL 29400 LANDIVISIAU	Montant : 45 741.40 € HT	6 semaines de préparation et 23 mois de travaux (congés compris)
MP2022-10-034 Du 11/10/2022	Marché de travaux de réhabilitation et sécurisation du poste de refoulement « PR Kernoa » sur la commune de Paimpol		
Lot unique	Groupement: - Le DU INDUSTRIE (mandataire) - LOPIN RESEAUX 22170 CHATELAUDREN PLOUAGAT	Montant offre variante : 1 374 431.30 € HT	10 semaines maximum de préparation et 22 semaines de travaux
MP2022-10-035 Du 20/10/2022	Accord-cadre multi-attributaires de travaux de réhabilitation sans tranchée des réseaux d'assainissement collectif - années 2022/2023		
Titulaire n°1	Groupement VIDEO INJECTION INSITUFORM (mandataire) / LE DU Travaux Publics 22440 TREMUSON	Montant minimum : 700 000 € HT Montant maximum : 5 000 000 € HT	De la notification
Titulaire n°2	Groupement ATEC REHABILITATION (mandataire) / SADE CGTH 22170 PLERNEUF	Clause de répartition des bons de commande : - Titulaire n°1 entre 55% et 65% - Titulaire n°2 entre 35% et 45%	jusqu'au 31 décembre 2023

Attribution marchés publics/accords-cadres « simplifiés » (fournitures et services < 40 000 €
HT ou travaux < à 100 000 € HT)

2022-055 18/10/2022	Remise à niveau et renouvellement de fonte de voirie – RD786 - Plouézec		
Lot unique	SAUR SAS 29120 PONT L'ABBE	Montant : 22 795.03 € HT	Période de préparation de 15 jours. Démarrage des travaux sur ordre de service pour une durée de 15 jours.

Affiché le

ID: 022-200067981-20221220-DEL2022_12_228-DE

Procès-verbal

Décisions et arrêtés du Président

2022-10-075	Protocole d'accord avec La Poste pour l'utilisation de la marque AXEO	10.10.2022
2022-10-076	Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de la piscine Islandia de Paimpol à l'association le club des nageurs Paimpol-Goëlo	13.10.2022
A2022-0084	Délégation de signature temporaire à Marion LE GALLIOT, Chargée de mission grands projets	27.09.2022
A2022-0085	Arrêté circulation ZA de Keranfeuillen 22540 Tréglamus pour la journée du 05.10.2022	30.09.2022

Bureau Communautaire

Le Président porte à la connaissance du conseil d'agglomération des décisions prises par le bureau communautaire conformément aux délégations du conseil communautaire en date du 16 juillet 2020.

Bureau d'agglomération du 08 novembre 2022

DELBU2022-11-081	Commande publique: Attribution accord-cadre pour la fourniture de carburants à la pompe 24h/24 pour les véhicules poids lourds basés sur les sites de Bégard et Callac (lots 2 et 4) - Période 2022/2024	Unanimité
DELBU2022-11-082	Economie, emploi et relations entreprises : Cession terrain - parc activités Kergré Ouest : SASU LH METAL	Unanimité
DELBU2022-11-084	Revitalisation: Petites Villes de Demain Paimpol - convention financement cheffe de projet	Unanimité
DELBU2022-11-085	Eau et assainissement: Convention pour la facturation et recouvrement des redevances et taxes d'assainissement collectif passée entre Guingamp-Paimpol Agglomération à la SAUR: avenant	Unanimité
DELBU2022-11-086	Eau et assainissement : Convention d'assistance technique station de traitement d'eau potable	Unanimité
DELBU2022-11-087	Eau et assainissement: Transfert de compétence eau et assainissement: convention de gestion	Unanimité
DELBU2022-11-088	Eau et assainissement: Convention de déversement des matières de vidange à la station d'épuration de Pont-Ezer à Plouisy	Unanimité
DELBU2022-11-089	Prévention, collecte et valorisation des déchets Convention relative aux modalités de récupération d'objets sur les déchèteries de Bourbriac et Callac en vue de leur valorisation par le réemploi	Unanimité

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

De prendre acte des marchés/accords-cadres et décisions signés par délégation de l'organe délibérant au Président et au Bureau communautaire.

Envoyé en préfecture le 21/12/2022 Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

ID: 022-200067981-20221220-DEL2022_12_228-DE

DEL2022-11-201 APPROBATION PROCES-VERBAL

Le Président met à l'approbation du Conseil d'agglomération le procès-verbal de la séance du mardi 18 octobre 2022.

Le procès-verbal du 18 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents du Conseil d'Agglomération.

DEL2022-11-202 <u>Prévention, collecte et valorisation des déchets</u>

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE PREVENTION ET DE GESTION

DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2021

Rapporteur: Claude LOZAC'H

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Agglomération présente au Conseil d'agglomération le Rapport sur le Prix et la Qualité de Service public de Prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (RPQS). Ce rapport retrace les aspects techniques et financiers du service public de collecte et d'élimination des déchets pour l'année 2021.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

La commission « gestion des déchets/voirie » réunie le 20 octobre 2022, et la Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie le 3 novembre 2022 ont été amenés à se prononcer sur ce rapport. Les deux commissions ont rendu un avis favorable.

Claude LOZAC'H présente une synthèse du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Le service Prévention, Collecte et Valorisation des déchets est divisé en 3 services : administratif, collecte et déchèteries. L'ensemble du service est constitué d'une équipe d'environ 70 agents titulaires.

5 à 10 contractuels viennent compléter régulièrement les équipes de titulaires. Afin d'exercer les compétences collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, l'Agglomération dispose de plusieurs équipements répartis sur différents sites : 6 déchèteries, 3 installations de stockage des déchets inertes, 1 ancienne décharge, 2 anciens Centre d'Enfouissement Technique et 5 garages pour les Bennes à Ordures Ménagères. Le service dispose également de 17 Bennes à Ordures Ménagères et de 3 camions grues, chargeuses, télescopiques. Le 17 novembre 2020, Guingamp-Paimpol Agglomération a adopté son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la période 2020-2026. Parmi les quelques actions, les habitants ont la possibilité d'acquérir en déchèterie un kit de compostage à 25 € TTC. Ce kit est composé d'un composteur de 400L, d'un biosceau et d'un mélangeur. 163 kits ont été vendus en 2021. Guingamp-Paimpol Agglomération a accompagné l'association Osez Zéro Déchet dans son défi Zéro Déchet lancé le 17 octobre 2021. 50 foyers habitants sur 9 communes nord du territoire ont participé, soit 170 personnes. Concernant les actions de tri et des déchets, le taux de refus des bacs de collecte sélective sur le territoire est de 14,11 % (contre 14,33 % en 2020). En 2021, les ambassadeurs du tri ont contrôlé 11 252 bacs lors de suivi de tournée. Suite à ces contrôles, 6 % des bacs ont été refusés et 22 % contenaient de « petites erreurs ». Au niveau de la fréquentation des 6 déchèteries 624 000 passages ont été enregistrés en 2021. Les déchèteries sont davantage fréquentées entre les mois de mars et octobre. Dans la plupart des sites, le samedi est le jour de la semaine qui enregistre le nombre d'usagers le plus important. Pour la collecte des déchets et l'évolution des tonnages nous sommes en légère baisse. En 2021 nous sommes à 188 kg/habitant et nous étions à 206 kg/habitant en 2018.

Envoyé en préfecture le 21/12/2022 Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

ID: 022-200067981-20221220-DEL2022_12_228-DE

Les emballages ménagers, en légère augmentation, en 2021 74.3 kg/habitant et en 2018 à 70.3 kg/habitant. Pour le verre, en 2018 55 kg/habitant et en 2021 61 kg/habitant. Au niveau des déchèteries, en 2021 564 kg/habitant contre 362 kg/habitant sur la Bretagne. Les quantités de déchets en déchèteries sont supérieures aux moyennes régionales, notamment en raison d'une production importante de déchets verts sur le territoire. Malgré une baisse de production des ordures ménagères (-5 %), le volume de déchets produits sur le territoire a connu une forte hausse en 2021. En effet, les déchets verts augmentent de 25 %, les encombrants et le bois sont en hausse de respectivement 3 et 6 %. La collecte des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) s'est développée en 2021 (+500 % par rapport à 2020) et atteint 1 717 tonnes sans réelle répercussion sur les filières bois et encombrants dans lesquelles étaient auparavant déposés ces déchets. Le volume total de déchets produits sur le territoire a bondi de 12 % de 2020 à 2021. Les indicateurs économiques et financiers : les OMR 50.3 €HT/habitant (46 € au niveau national) les emballages hors verres 12.8 €HT/habitant (5 € au niveau national) le verre 0.9 €HT/habitant (1 € au niveau national) les déchets des déchèteries 31.5 € HT/habitant (25 € au niveau national) les autres flux 1.7 € HT/habitant (2 € au niveau national) tous flux 97.2 € HT/habitant (79 € au niveau national). Plusieurs répercussions, nous avons plus de déchets mais certainement qu'on tri mieux et qu'on collecte mieux que d'autres collectivités. Le taux de couverture du financement par rapport au cout aidé est de 70 %.

Vincent LE MEAUX le rapport était suffisamment clair et la commission travaille beaucoup avec des réflexions sur les changements de procéder et il reste encore à régler certains points. Il y a par exemple beaucoup de demandes de colonnes enterrées. Il faut savoir que le coût est de 15 000 €/colonne. Il faudra peut-être mettre en place un plan pluriannuel d'installation des colonnes enterrées.

Claude LOZAC'H un groupe de travail va être mis en place dans les prochains jours afin de travailler sur ces colonnes enterrées ; leur mise en place, par qui et qui paie.

Pierre SALLIOU on peut être étonné par le tonnage des déchets verts déposé en déchèterie par les particuliers.

Vincent LE MEAUX précise que même les communes pourraient organiser leur compost cela éviterait de faire entrer le système de compostage dans le dispositif du SMITRED.

Yvon LE BIANIC on peut s'attendre à une baisse des déchets verts pour 2022 ainsi que des baisses de tonnages assez conséquent des ordures ménagères.

Claude LOZAC'H c'est une bonne chose que ça baisse car cela veut dire que les particuliers trient mieux mais peut-être aussi une modification des modes d'achats.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

 De prendre acte du Rapport sur le Prix et la Qualité de Service public de Prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2021 pour l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

ID: 022-200067981-20221220-DEL2022_12_228-DE

Procès-verbal

DEL2022-11-203 Prévention, collecte et valorisation des déchets
TARIFS 2023

Rapporteur: Claude LOZAC'H

La collecte des déchets ménagers sur le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération nécessite l'approbation des tarifs pour l'année 2023.

Les 6 déchèteries du territoire ont enregistré 624 000 passages en 2021.

Parmi les principaux flux de déchets collectés sur le territoire (hors gravats) :

Les ordures ménagères résiduelles et les encombrants font l'objet d'une valorisation énergétique; les emballages recyclables (mono-Flux, cartons, verre), ainsi que le carton, ferrailles, textiles, polystyrène, etc., font l'objet d'une valorisation matière; Les déchets verts et biodéchets font l'objet d'une valorisation organique.

En 2021, ce sont 188 kg d'ordures ménagères/ habitant ; 74,3 kg d'emballages/habitant et 61kg de verre/ habitant qui ont été collectés.

Il est proposé d'actualiser les prix de vente suite à la passation du marché d'équipement et de précollecte.

Collecte			
Vente de bas d'ordures ménagères			
	2022	Proposition	
120l occasion	15.00 €/u	15.00 €/u	
240l occasion	20.00 €/u	20.00 €/u	
360l occasion	40.00 €/u	40.00 €/u	
1201	27.00 €/u	28.00 €/u	
2401	32.00€/u	37.00 €/u	
3601	46.00€/u	53.00 €/u	
7701	134.00€/u	177.00 €/u	
Prestation - collecte des		220 €/an	
cartons bruns			
Déchèteries			
Vente de compost en fonction d	es disponibilités	10.00 €/m³	
Tarif proratisable			
Kit de compostage	25.00 €/u		
ISDI de Bourbriac ; Bégard et Ca			
Gravats pour les professionnels	9.00 €/m³		

Il est rappelé que dans le but de favoriser le geste de tri, les bacs jaunes sont mis à disposition des usagers gratuitement.

Le kit de compostage comprend un composteur bois ou plastique de 400l, un bio-seau, un mélangeur-aérateur et un guide.

La trajectoire « zéro déchets » initiée par l'agglomération s'accompagnera d'une nouvelle campagne de promotion du compostage individuel courant 2023.

Tarifs déchèteries : gros volumes

Il est proposé de reconduire les tarifs en vigueur pour l'année 2023.

L'accès aux déchèteries pour les professionnels et communes est payant au-delà d'un certain volume déposé. Les tarifs sont indiqués dans tableau ci-dessous :

Gravats	9€/m³	Au-delà de 2m³/ apport
Encombrants /bois	12€/m³	Au-delà de 3m³/apport
Déchets verts	6€/m³	Au-delà de 10m³/ apport
DDS	3€/kg	Au-delà de 30 kg de pâteux/apport et 5 kg d'autres DDS/ apport

La facturation est effectuée par la collectivité à partir des volumes enregistrés par l'agent de déchèterie.

La commission « gestion des déchets/voirie » réunie le 20 octobre 2022 a donné un avis favorable à ces propositions.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- De fixer les tarifs à compter du 1er janvier 2023 comme indiqué ci-dessus.

DEL2022-11-204

Eau et assainissement
RAPPORTS ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC EAU POTABLE
SYNDICATS 2021

<u>Rapporteur</u>: Rémy GUILLOU

Le Président présente au Conseil d'agglomération les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable précédemment adoptés par les comités syndicaux.

Ces rapports retracent les aspects techniques et financiers du service public d'eau potable pour l'année 2021.

L'exemplaire est transmis aux communes et communautés adhérentes pour être présenté à leur organe délibérant dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- De prende acte des rapports suivants :
 - RPQS EAU 2021 du syndicat du Jaudy
 - RPQS EAU 2021 du syndicat de Goas Koll Traou Long
 - RPQS EAU 2021 du syndicat de Kerloazec
 - RPQS EAU 2021 du syndicat du Kreiz Breizh Argoat
 - RPQS EAU 2021 du syndicat Avaugour

Envoyé en préfecture le 21/12/2022 Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

ID: 022-200067981-20221220-DEL2022_12_228-DE

DEL2022-11-205

Eau et assainissement
RAPPORTS ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC EAU POTABLE
2021

<u>Rapporteur</u>: Rémy GUILLOU

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté d'Agglomération présente au conseil d'agglomération le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable. Ces rapports retracent les aspects techniques et financiers du service public d'eau potable, pour l'année 2021.

Un exemplaire de ces rapports doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

La commission « eau et assainissement » réunie le 15 septembre 2022, et la Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie le 7 novembre 2022 ont été amenés à se prononcer sur ce rapport. Les deux commissions ont rendu un avis favorable.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- D'adopter les rapports 2021 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable des unités de distribution des communes de :
 - De Bourbriac (Bourbriac, Coadout, Kerien Magoar, Mousteru, Plésidy et Pont-Melvez)
 - De Guingamp (Grâces, Guingamp, Pabu, Plouisy, Ploumagoar et Saint Agathon)
 - De Paimpol-Goëlo, (Kerfot, Lanleff, Lanloup, Paimpol, Pléhédel, Ploubazlanec, Plouézec, Plourivo et Yvias, en outre est desservi Plouha quartier de Bréhec)
 - De Pontrieux (Plouëc-du-Trieux, Pontrieux, Quemper-Guezennec et Saint Clet)
 - De Belle-Isle-en-Terre
 - De Tréglamus
 - De Louargat
- De prendre acte des rapports précédemment cités.

DEL2022-11-206

Eau et assainissement

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT 2021

<u>Rapporteur</u>: Rémy GUILLOU

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté d'Agglomération présente au conseil d'agglomération le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Ce rapport retrace les aspects techniques et financiers du service public d'assainissement collectif, pour l'année 2021.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

La commission « eau et assainissement » réunie le 15 septembre 2022, et la Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie le 7 novembre 2022 ont été amenés à se prononcer sur ce rapport. Les deux commissions ont rendu un avis favorable.

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

ID: 022-200067981-20221220-DEL2022_12_228-DE

Procès-verbal

Jean-Claude BEGUIN ne prenant pas part au vote.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- D'adopter le rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public des systèmes d'assainissement collectifs suivants :
 - De Guingamp (Grâces, Guingamp, Pabu, Plouisy, Ploumagoar et Saint Agathon)
 - De Paimpol-Goëlo (Kerfot, Lanleff, Lanloup, Paimpol, Pléhédel, Ploubazlanec, Plouézec, Plourivo et Yvias)
 - De Pontrieux (Brélidy, Ploëzal, Plouëc-du-Trieux, Pontrieux, Quemper-Guezennec, Runan et Saint Clet)
 - De Bégard
 - De Belle-Isle-en-Terre
 - De Callac
 - De Pédernec
 - De Tréglamus
 - De Bourbriac, Coadout, Kerien, Kerpert, Mousteru, Plésidy, Pont-Melvez, Saint-Adrien, Seven-Lehart, Saint-Laurent, Squiffiec, Trégonneau, La Chapelle-Neuve, Loc Envel, Lohuec, Louargat, Plougonver, Bulat-Pestivien, Calanhel, Maël-Pestivien, Plourac'h, Plusquellec, Lanleff, Lanloup, Yvias
- De prendre acte des rapports précédemment cités.

DEL2022-11-207

Eau et assainissement

RAPPORTS ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2021

Rapporteur : Rémy GUILLOU

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté d'Agglomération présente au conseil d'agglomération le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif (SPANC). Ces rapports retracent les aspects techniques et financiers du service public d'assainissement collectif (SPANC), pour l'année 2021.

Un exemplaire de ces rapports doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

La commission « eau et assainissement » réunie le 15 septembre2022, et la Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie le 7 novembre 2022 ont été amenés à se prononcer sur ce rapport. Les deux commissions ont rendu un avis favorable.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- D'adopter les rapports 2021 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) pour l'ensemble du territoire de l'Agglomération ;
- De prendre acte des rapports précédemment cités.

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

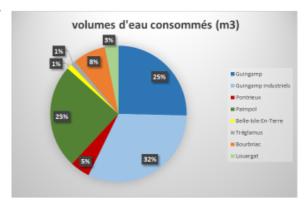
ID: 022-200067981-20221220-DEL2022_12_228-DE

Procès-verbal

Rémy GUILLOU présente le diaporama suivant en rappelant que l'eau potable a failli manquer cet été! il faut en avoir conscience nous avons été très proches des coupures. Même s'il pleut depuis quelques temps, l'eau pénètre relativement peu dans les sols et n'atteint pas les nappes car les sols ont été endurcis, compactés et la descente de l'eau se fait millimètre par millimètre. Il ne faut pas oublier que ce qui s'est produit cet été peut et va se reproduire. Les scientifiques nous annoncent 4 sécheresses par décennie au minimum. Est-ce que notre hiver suffira à refaire les nappes, remplir nos barrages ? Il nous faut donc continuer à utiliser l'eau avec parcimonie car elle est une denrée précieuse et rare.

RPQS EAU POTABLE 2021

	Rendement réseau (%) 2021 2020	Consommation / habitant (en l/j) 2021 2020	Indice linéaire de perte (en m3/Km/j) 2021 2020
Guingamp	85,5 83,1	103 se	2,9
Pontrieux	81,1 78,8	74 7¢	1 1
Paimpol	81,3 80,3	134	1,5 1,6
Belle Isle en Terre	91,4 84,8	91 91	0,3 a,s
Tréglamus	88,4 83,6	127 114	0,4
Bourbriac	88,7 91,1	139 237	0,3
Louargat	71,7 65,7	141	1,2



Volume Total = 4 875 192 m³ Dont 1 024 217 m3 sur les syndicats

Classe de rendement	Valeur en %
Bon	sup. à 80 %
Moyen	70 à 80 %
Mauvais	60 à 70 %
Très mauvais	inf. à 60 %

Total sur les réseaux : 3 854 591€ HT
Total stockage / usine : 4 900 495€ HT
Châteaux d'eau + usine Moulin Bescond

Montant total : 8 695 086€ HT



DE L'ARMOR À L'ARGOAT •

Envoyé en préfecture le 21/12/2022 Reçu en préfecture le 21/12/2022

ID: 022-200067981-20221220-DEL2022_12_228-DE

LES CHIFFRES CLEFS

61 636

Habitants usagers du service répartis dans 29 communes

33 646

Abonnés

114

Litres consommés en moyenne par habitant et par jour

314,3€

Prix moyen pour 120m3

8

Ressources en eau (4 prises d'eau en rivière et 4 sites de prélèvements en eaux souterraines)

33 646

Abonnés

3 850 975

M3 vendus aux abonnés en 2021

3 960 011 m3 produits

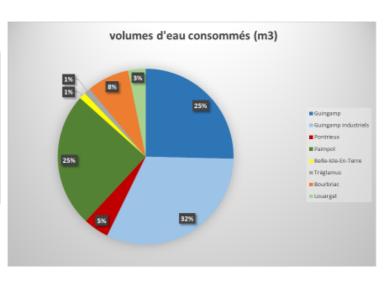
1 002 904 m3 importés

- 242 742 m3 exportés

RPQS 2021 - EAU POTABLE

VOLUMES CONSOMMES

Volumes d'eau consommés	volumes m3
Guingamp	977 429
Guingamp industriels	1 226 540
Pontrieux	180 173
Paimpol	951 054
Belle-Isle-En-Terre	46 409
Tréglamus	46 494
Bourbriac	298 722
Louargat	124 154





DE L'ARMOR À L'ARGOAT

RPQS 2021 – EAU POTABLE

QUELQUES INDICATEURS

	Rendement réseau (%) 2021 2020	Consommation / habitant (en l/j) 2021 2020	Indice linéaire de perte (en m3/Km/j) 2021 ₂₀₂₀
	85,5	103	2,9
Guingamp	89,1	98	2,1
	81,1	74	1
Pontrieux	78,8	74	2
	81,3	134	1,5
Paimpol	80,3	232	1,6
	91,4	91	0,3
Belle Isle en Terre	84,8	91	0,6
	88,4	127	0,4
Tréglamus	81,6	114	0,6
	88,7	139	0,3
Bourbriac	91,1	237	0,3
	71,7	141	1,2
Louargat	65,7	118	1,3

Indicateurs de performance Source Agence de l'Eau

Classe de rendement	Valeur en %
Bon	sup. à 80 %
Moyen	70 à 80 %
Mauvais	60 à 70 %
Très mauvais	inf. à 60 %

DE L'ARMOR À L'ARGOAT



RPQS 2021 – EAU POTABLE

QUELQUES INDICATEURS

Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	2021
BELLE-ISLE-EN-TERRE	0,990
LOUARGAT	1,730
TREGLAMUS	0
SECTEUR PAIMPOL	4,789
SECTEUR GUINGAMP	2,375
SECTEUR BOURBRIAC	0,394
SECTEUR PONTRIEUX	5,095
TOTAL	15,373

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,62 %



DE L'ARMOR À L'ARGOAT

Les perspectives 2022 :

- Mise en service de la nouvelle usine d'Yvias
- Suivi du plan d'action métabolite sur les usines suivantes:
 - √ La station de Kerano-Guingamp
 - ✓ La station de Rocher du Corbeau-Saint-Clet
- Travail sur la problématique des CVM (chlorure de vinyle monomère)
- Surveillance sur l'état des ressources en eau liée au risque sécheresse en collaboration avec la DDTM, le SDAEP et les autres EPCI du département.

Envoyé en préfecture le 21/12/2022 Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

ID: 022-200067981-20221220-DEL2022_12_228-DE

Concernant les syndicats, à la fin de cette année, le syndicat d'Avaugour va être dissout et l'agglomération va donc récupérer la commune de Saint-Adrien.

Virginie DOYEN sur la question des métabolites cela concernent lesquels ?

Vincent LE MEAUX nous avons effectivement été un peu contrarié sur l'année 2021 et 2022 sur ce sujet.

Rémy GUILLOU les métabolites sont des résidus de molécules chimiques utilisées dans les traitements phytosanitaires. Les molécules ne se décomposent pas complétement et on trouve des petits éléments qui descendent et que l'on retrouve dans l'eau. Il y a maintenant deux ans l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) a qualifié 3 métabolites comme étant pertinents, qu'il fallait traiter et qu'il ne fallait absolument pas que ces métabolites soient présents dans l'eau délivrée à la population. L'ANSES a continué à travailler en étant consciente que si on parle aujourd'hui de métabolite c'est grâce à la science qui a fait des progrès. Deux de ces métabolites ont été déclassés rapidement car après des études ils ne présentaient pas de danger pour la santé. La dernière, le S-métolachlore peut présenter un certain caractère de dangerosité si on boit une quantité importante de litre d'eau par jour. L'ANSES est revenue sur son analyse et vient de déclarer ce métabolite comme non pertinent. Or, les services de la santé ont enjoint de faire des travaux, que nous avons engagés, afin que ces métabolites ne soient plus présents dans l'eau. Cela représente d'importants travaux, des investissements au niveau du charbon actif que l'on doit changer beaucoup plus souvent pour les capter. Les métabolites dont il est question ; le S-métolachlore est un résidu de molécules qui était utilisé dans le traitement du maïs. Cela a amené à faire des essais notamment de charbon actif mais cela a un coût important. Il faut compter de 80 à 100 000 € supplémentaire en charbon actif pour traiter ces molécules.

Vincent LE MEAUX nous avons eu des points de travail assez réguliers sur le sujet avec le Préfet et aujourd'hui, à Guingamp-Paimpol Agglomération, nous avons réussi à surmonter le dispositif et nous avons équipé, et nous équipons encore, nos usines de ces outils de filtration. La décision a été prise de mettre un dispositif supplémentaire sur la station d'Yvias. Nous aurons sans cesse des informations sur le contenu de l'eau puisque nous sentons bien que nos concitoyen-nes sont très attentifs.

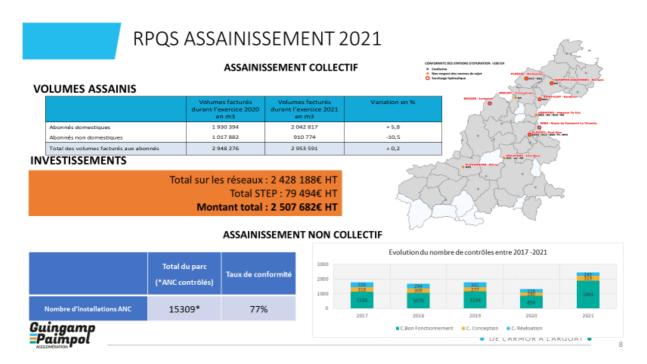
Rémy GUILLOU nous n'avons pas énormément communiqué sur ces métabolites car au SDAEP, avec l'ensemble des représentants des intercommunalités, nous avons choisi de mandater le SDAEP pour être le pilote sur ce dossier et qu'il communique en lien avec la Préfecture. Même si l'eau n'était pas déclarée conforme elle était parfaitement potable.

Rémy GUILLOU présente le diaporama suivant concernant l'assainissement collectif.

Envoyé en préfecture le 21/12/2022 Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

ID: 022-200067981-20221220-DEL2022_12_228-DE



RPQS 2021 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF





	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m3	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m3	Variation en %
Abonnés domestiques	1 930 394	2 042 817	+ 5,8
Abonnés non domestiques	1 017 882	910 774	-10,5
Total des volumes facturés aux abonnés	2 948 276	2 953 591	+ 0,2







• DE L'ARMOR À L'ARGOAT •

10

RPQS 2021 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

LES INDICATEURS DE PERFORMANCES

Code	Titre	Année 2021
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	0% Pas de plan de réseau sur l'ensemble du territoire Moyenne nationale 2020 : 63%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	N 85%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 % Moyenne nationale 2020 : 99,2%
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,89% / an Moyenne calculée sur les 2 dernières années Moyenne nationale 2020 : 0,46%/an
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	84 % Moyenne nationale 2020 : 96,6%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	100 Moyenne nationale 2020 : 82
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	44 ans

Les perspectives 2022 :

- ✓ Forts investissements pour le retour à la conformité des systèmes d'assainissement collectif Travaux pour la rénovation d'usines :
 - STEP de Quemper-Guezennec / Pontrieux
 - STEP de Saint-Clet
 - STEP de Plouëc-du-Trieux
 - STEP de Pabu
 - STEP de Brélidy
 - STEP de Pont Ezer

ID: 022-200067981-20221220-DEL2022_12_228-DE

Procès-verbal

- ✓ Etudes d'incidence et de diagnostics réseaux sur le territoire
- Renforcement des contrôles de branchement et travaux de renouvellement de conduites

Vincent LE MEAUX pour les postes de refoulement le coût va de 150 000 € à 1 millions d'€. Donc refaire les réseaux dans une commune représente des sommes conséquentes. Il nous faut donc être attentifs à l'investissement.

Rémy GUILLOU présente le diaporama suivant concernant l'assainissement non-collectif.



RPQS 2021 — ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Au 1er janvier 2021 : le parc total est de 18 780 installations (dont 15 309 installations contrôlés)
- Le nombre de contrôles CBF croit (soit 37% de plus qu'en 2017)
- Augmentation notable des avis ADS en 2021



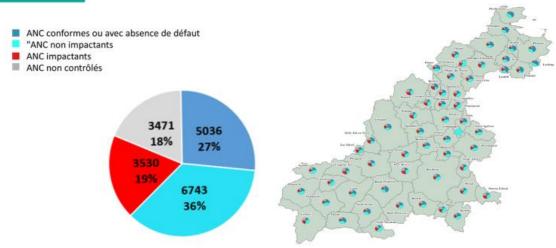




• DE L'ARMOR À L'ARGOAT •

13

RPQS 2021 — ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF BILAN DE L'ETAT DU PARC





DE L'ARMOR À L'ARGOAT

14

ID: 022-200067981-20221220-DEL2022_12_228-DE

Procès-verbal



- L'Indicateur descriptif D301.0 est de : 35 262 habitants desservis par l'assainissement non collectif
- L'indice de mise en œuvre du SPANC (D302.0) est de : 90/140
- Le taux de conformité P301.3 des dispositifs d'assainissement non collectif est de 77% (50% en 2020).

	ANC classés Pas de danger pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	ANC classés Absence de défaut ou avec Recommandation de travaux	ANC classés Conforme (à l'arrêté du 27/04/12)	Total du parc (*ANC contrôlés)	Taux de conformité
ombre ations ANC	11 779		15309*	77%	



DE L'ARMOR À L'ARGOAT

15

Les perspectives 2022 :

- Mise en place d'une procédure de suivi adaptée pour les installations d'assainissement non collectif d'une taille supérieure à 20 équivalents habitants au titre de l'arrêté 21 juillet 2015 modifié
- Finalisation du programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif défaillantes et d'accompagnement technique et financier des particuliers (subvention en partenariat avec l'Agence de l'Eau-Loire Bretagne selon les modalités du 11ème programme d'intervention) lancé sur le secteur en ZRR (zone de revitalisation rurale). Lancement d'un programme de réhabilitation sur les zones à enjeux (en attente de l'élaboration du profil de vulnérabilité conchylicole et de pêche à pied professionnelle dans l'estuaire du Trieux et en Baie de Paimpol _ Plan d'action prévu fin 2022)
- Mise en place de procédures d'application des sanctions financières en cas de manquement du propriétaire à ses obligations (loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets)
- Mise en place d'une durée de validité des rapports de contrôles de conception et de bonne exécution afin d'avoir la possibilité d'actualiser ces rapports en fonction de nouvelles exigences règlementaires.
- Mise en service d'une nouvelle version de VMAP module ANC en vue de nouvelles fonctionnalités et améliorations ergonomiques. Travail mené en concertation avec Leff-Armor Communauté.

Vincent LE MEAUX les tableaux nous permettent de voir les efforts entrepris. Par les chiffres, nous avons la démonstration que nous sommes très attentifs et engagés dans les différents types d'assainissement. Sur Paimpol-Goëlo, il y avait une politique proactive avec des subventions publiques et entre temps les dispositifs d'Etat ont changé. D'autres dispositifs d'accompagnement financiers ont été mis en place mais tous les ans ou deux ans il y avait un changement de dispositifs et le particulier s'y perdait dans la mise aux normes de leur assainissement individuel.

Envoyé en préfecture le 21/12/2022 Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

ID: 022-200067981-20221220-DEL2022_12_228-DE

Véronique CADUDAL une interrogation sur l'aide à la remise aux normes. Il y a eu un moment donné des aides et aujourd'hui il n'y en a plus. La difficulté est de tenter de convaincre les particuliers de remettre leur assainissement aux normes sauf que cela représente un vrai coût. C'est dans l'intérêt de tous que ces assainissements soient mis aux normes pour autant parfois les personnes n'ont pas les moyens financiers de le faire.

Pierre SALLIOU l'assainissement non-collectif est une bonne disposition qu'il faut encourager sachant qu'il y a plusieurs méthodes dont la phyto-épuration par exemple. Cependant, concernant l'assainissement collectif est-il exact que lorsqu'il passe devant une habitation il n'y a pas d'autre choix que le raccordement ? et pourquoi ?

Joseph BERNARD pour les personnes très âgées avec peu de moyens sont-ils dans l'obligation de refaire leur assainissement individuel ?

Dominique PARISCOAT dans les mairies, il y a des sollicitations d'aides pour refaire les assainissements. On entend bien que l'assainissement individuel est mieux que le collectif cependant les surfaces des terrains diminuent et pour faire un assainissement individuel il faut un minimum de surface.

Virginie DOYEN concernant la phyto-épuration, lors des contrôles il y a un manque de connaissance de la part des techniciens et le particulier est en manque d'information pour la mise aux normes. Ne pas oublier ce type d'assainissement non-collectif.

François LE MARREC se présente aussi le cas de particulier qui n'ont pas la place pour se mettre aux normes et où la fosse est déjà sur le domaine public. Quoi faire de ces cas particuliers ?

Vincent LE MEAUX, pour l'assainissement collectif, l'agence de l'eau Loire-Bretagne chapote plusieurs dispositifs et dans les programmes d'actions sont discutés et négociés la part qui pourrait être attribuée à l'accélération de la mise aux normes. Les critères sociaux, environnementaux, géographiques, fiscaux peuvent entrer en compte. Ces 10 dernières années nous avons eu de tout, des subventions à 80 % d'autres à 20 %. Des secteurs qui étaient subventionnés d'autres non et tout cela est perturbant pour répondre à nos concitoyens.

Rémy GUILLOU l'assainissement collectif est une bonne solution mais c'est aussi celle qui pose le plus de problème et qui nous interpelle le plus. Ce qui est important c'est d'avoir un assainissement collectif qui ne pollue pas et qui ne présente pas de risques car il faut évidemment penser à l'environnement. Il est vrai que l'assainissement non-collectif a un coût assez élevé puisqu'une mise aux normes représente entre 7 000 et 10 000 €. Aujourd'hui, il n'y a plus d'aides de la part de l'agence de l'eau. Ces dernières années les aides étaient réservées aux zones de revitalisation rurale. Pour notre territoire c'était les secteurs de Bourbriac, Callac et Belle-Isle en Terre et les aides n'ont pas été énormément sollicitées pour l'assainissement collectif. Nous allons signer une convention avec l'agence de l'eau et dans cette convention il y a des aides qui vont être prévues pour la mise aux normes des branchements collectifs. Ces aides seront de l'ordre de 50 % avec un plafond de 8 500 € études comprises. Pour les personnes aux faibles revenus, est-ce à l'agglomération d'apporter une aide complémentaire, aux CCAS des communes, ... il faut qu'on réfléchisse ensemble. La Région Bretagne travaille actuellement sur des aides pour le secteur côtier. Par ailleurs, il est également vrai que lorsque la parcelle est petite, il est difficile de trouver une solution pour un assainissement noncollectif même s'il existe des équipements qui permettent sur une très petite surface d'avoir un ANC. Ceci dit, est-ce que des lots de 300 m² sur nos territoires ruraux sont bien raisonnables ?

Envoyé en préfecture le 21/12/2022 Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

ID: 022-200067981-20221220-DEL2022_12_228-DE

Richard VIBERT un permis d'aménager ne sera jamais délivré si ce n'est pas un raccordement au collectif à partir du moment où le réseau d'eau passe devant l'habitation.

Rémy GUILLOU oui effectivement dès lors qu'une construction est dans la zone définie pour un assainissement collectif, il y a obligation à se brancher sur cet assainissement collectif. Lorsqu'un assainissement collectif est mis en place, ou a été mis en place cela a été à la demande de la collectivité, qui a financé l'équipement. On ne peut pas concevoir financer un équipement et qu'ensuite le particulier ne se raccorde pas.

Véronique CADUDAL lors d'une vente de maison, il y a une vérification de l'assainissement non-collectif et un rapport est remis à l'acquéreur potentiel. Le vendeur n'a pas l'obligation de mettre aux normes mais l'acheteur a bien l'information que ce n'est pas aux normes et il aura 2 ans pour se mettre aux normes. En conséquence de quoi, il peut aussi négocier le prix de la maison.

Vincent LE MEAUX confirme les propos de Véronique CADUDAL et ceux précédemment de Rémy GUILLOU sur l'assainissement collectif. Nous sommes bien dans la signature d'une convention de mandat avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne avec l'idée d'une aide de 50 %, d'un montant plafonné de 8 500 € TTC, études et travaux pour une subvention maximale de 4 250 €. Ensuite, viendra le positionnement de l'agglomération et des communes au titre des solidarités humaines et l'action sociale. Quels peuvent être les sujets sur lesquels nous pourrions être appelés à travailler au niveau de l'agglomération et des CCAS pour accompagner nos concitoyen-nes les plus pauvres. Il va nous falloir réfléchir sur l'accompagnement des dispositifs. Il y a un dispositif qui a bien fonctionné sur la Communauté de Communes de Paimpol-Goëlo c'est l'avance de subvention. L'agglomération peut faire la trésorerie le temps de recevoir les subventions de l'agence de l'eau et faire en sorte que le particulier ne subisse pas l'étranglement de trésorerie. Le fond de roulement des familles est également important. Et enfin, il nous faut avoir de l'humanité.

Yannick LE BARS rappelle que l'ANAH peut apporter une contribution jusqu'à 50 % et que pour les revenus modestes cela veut dire que l'opération peut être nulle.

Vincent LE MEAUX une information claire sera proposée prochainement.

Stéphanie CARADEC-BOCHER, perspectives 2022 : procédure d'application des sanctions en cas de manquement du propriétaire ; il y aurait aussi des sanctions pour les propriétaires qui louent des habitations avec des assainissements défectueux ?

Rémy GUILLOU les sanctions ont été votées dernièrement en conseil d'agglomération. Dès lors qu'un assainissement n'est pas conforme et qu'il présente un danger, il y a un délai pour faire les travaux. Si le propriétaire ne fait pas les travaux il y a un contrôle, une visite, un courrier et au bout d'un certain temps la redevance est multipliée par 400 %. Pour rappel, 77 % des assainissements sont conformes ou satisfaisants. Donc oui, les propriétaires loueurs sont concernés.

Envoyé en préfecture le 21/12/2022 Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

ID: 022-200067981-20221220-DEL2022_12_228-DE

DEL2022-11-208

Mobilités

RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL 2021 DELEGATION DU SERVICE PUBLIC AXEO

Rapporteur: Guy CONNAN

Par délibération du Conseil d'agglomération du 27 août 2019, l'assemblée délibérante a confié la gestion du service public d'exploitation du réseau de mobilités collectives, actives et partagées à la société TRANSDEV. L'exploitation a débuté le 21 octobre 2019 et doit s'achever le 31 décembre 2025.

Le délégataire a transmis le rapport annuel 2021 à l'Agglomération le 31 mai 2022, comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Le nombre d'élèves inscrits au transport scolaire à la rentrée de septembre 2021 était de 2 324, soit 1 407 sur les circuits de l'Agglomération et 917 sur les lignes pénétrantes de la Région. Le nombre de voyageurs transportés sur les 3 lignes urbaines de l'aire Guingampaise s'est élevé à 28 049. L'année 2021 a vu la mise en œuvre du service d'autopartage sur 5 stations, en partenariat avec le SDE22 pour la fourniture d'électricité. Ce fut également la première année du nouveau service de transport à la demande avec 4 487 réservations. La fréquentation est différente selon les secteurs, avec beaucoup de réservations sur le secteur de Paimpol, contrairement à celui de Pontrieux.

Par ailleurs, le poste de responsable de la DSP est vacant depuis septembre 2020. L'intérim est assuré par le Directeur départemental de Transdev, avec l'appui d'autres agents de Transdev.

Conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président présente au Conseil d'agglomération le rapport annuel 2021.

Le délégataire a transmis son rapport annuel, étudié par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie le 3 novembre 2022

La commission a rendu un avis favorable.

Guy CONNAN présente le diaporama suivant :

Envoyé en préfecture le 21/12/2022 Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

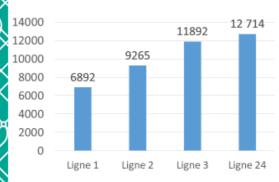
ID: 022-200067981-20221220-DEL2022_12_228-DE



Lignes urbaines 1, 2 et 3 (Aire de Guingamp) : 28 000 voyages annuels en 2021 (25 500 voyages en 2020)

Ligne 24 (Paimpol - Ploubazlannec): 12 700 voyages annuels en 2021 (11 400 voyages en 2020)

Titres de transport utilisés : 32 000 tickets unitaires / 630 carnets de 10 tickets / 450 abonnements mensuels



83% ponctualité au départ respectée

84% des retards constatés au départ sont des courses enchainées.

5' retard moyen constaté sur courses en retard au départ

6,20' retard moyen constaté sur courses en retard à l'arrivée

Tarification

Ticket unitaire: 1€ / Pass' 24 heures: 3 € / Titre 10 voyages: 8 €

Abonnements

Abonnement Mensuel Plein Tarif: 24 €
 Abonnement Annuel Plein Tarif: 240 €



Axeo bus +:

- Transport à la demande : 51 communes hors de l'aire de Guingamp
 - Prise en charge à domicile et dépose à un arrêt
- Transport de personnes à mobilité réduite (TPMR):
 6 communes de l'aire de Guingamp (Grâces, Guingamp, Pabu, Plouisy, Ploumagoar, Saint-Agathon)
 - Adresse à adresse

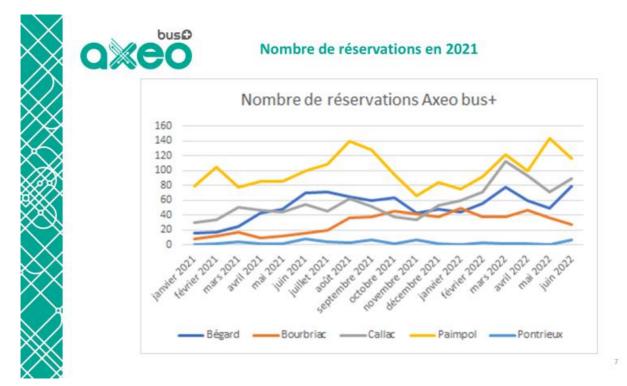
4 véhicules tous accessibles PMR

Près de 5 500 voyages / 5 900 passagers en 2021

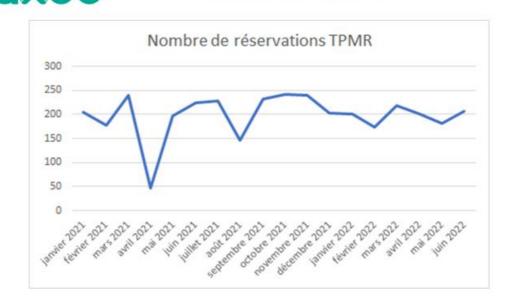
Tarification: 1€ par trajet

Envoyé en préfecture le 21/12/2022 Reçu en préfecture le 21/12/2022 Affiché le

ID: 022-200067981-20221220-DEL2022_12_228-DE



Nombre de réservations en 2021



Envoyé en préfecture le 21/12/2022 Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

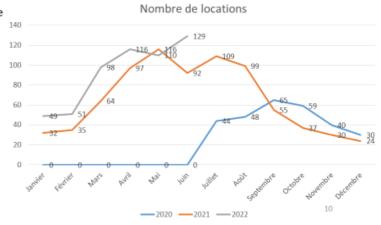
ID: 022-200067981-20221220-DEL2022_12_228-DE



Chiffres clés

- Lancement du service en juin 2020
- Juin 2020 à décembre 2021 : Flotte de 150 VAE (Capacité de 120 VAE + stock de réserve)
- Depuis décembre 2021 : Flotte de 180 VAE (capacité de 150 VAE + stock de réserve)
- · 432 interventions de maintenance depuis le lancement

· Service de livraison sur tout le territoire



Tarification

Abonnement mensuel Axeo vélo : 30€

Abonnement mensuel Axeo vélo et Axeo bus : 34€



Lancement du service en avril 2021

5 Zoé électriques réparties sur le territoire avec des bornes SDE22 :

- Bégard
- Bourbriac
- Callac
- Louargat
- Pontrieux

Moins de 10 clients différents sur l'ensemble des stations chaque mois

Octobre 2021

Evolution de la tarification :

COMBIEN ÇA COÛTE ?				
Utilisateur occasionnel	Utilisateur régulier			
Inscription mensuelle*: 12€ +1 heure de conduite : 8€ Inscription annuelle : 120€ +1 heure de conduite : 5€				

Nombre total de réservation par station

40

40

30

25

20

13

10

1

1

1

1

2021

Bégard Bourbriac Callac Louargat Pontrieux

COMBIEN ÇA COÛTE ?	1 heure*	journée (24h)
	+1€ de frais p	ar réservation
Sans abonnement	6€	42€
Avec abonnement mensuel (10€)	3€	21€
Tarif solidaire	3€	21 €

Envoyé en préfecture le 21/12/2022 Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

ID: 022-200067981-20221220-DEL2022_12_228-DE



Chiffres clés 2021-2022

Nombre d'abonnés auprès d'Axeo scolaire

Circuits Axeo scolaire

- 18 circuits desservant les écoles primaires : 493 inscrits
- 23 circuits desservant les collèges et lycées : 914 inscrits

Lignes / Circuits Breizhgo

 917 élèves, inscrits auprès d'Axeo scolaire, empruntant des lignes et circuits BreizhGo

Tarification

1er et 2ème enfant : 115 €
 3ème enfant : 57,50 €
 4ème enfant et + : Gratuit

2 324
élèves inscrits
(primaire
+ secondaire)
auprès d'Axeo

14

COMPTE RESULTAT 2021 AXEO

Dépenses	Prévu au contrat DSP Avenant 5	Réalisé	Ecart
Achats consommés	60 877 €	69 078 €	8 202 €
Achat sous-traitance et services extérieurs	674 637 €	588 806 €	- 85 831€
Impôts et taxes	23 904 €	3 797 €	- 20 107 €
Charges de personnel	600 169 €	520 189 €	- 79 980 €
Autres charges de gestion	144 004 €	153 696 €	9 692 €
Charges financières	- €	390 €	390€
Dotations, amortissement et provisionnement	- €	6 908 €	6 908 €
Part Salarial et IS et CICE	14 785 €	17 044 €	2 259 €
Total des charges d'exploitation	1 518 376 €	1 359 908 €	- 158 467 €

15

Envoyé en préfecture le 21/12/2022 Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

ID: 022-200067981-20221220-DEL2022_12_228-DE

COMPTE RESULTAT 2021 AXEO

Principaux écarts de charges d'exploitation

- Renouvellement / Mise en place des poteaux d'informations voyageurs : Il n'y a donc pas de coût d'entretien
 - Transdev réalise le diagnostic préalable nécessaire à l'implantation de poteaux
- Recrutement du responsable réseau TGPA : Le poste est resté vacant plusieurs mois
- Report de la mise en place de l'autopartage initialement prévu en 2020 (COVID 19)
- Coûts de formation moins importants que prévu initialement : Formation réalisée en interne
- Evènements marketing reportés en raison de la crise sanitaire

17

COMPTE RESULTAT 2021 AXEO

Recettes	Prévu au contrat DSP Avenant 5	Réalisé		Ecart
Recettes commerciales	345 729 €	244 148 €	-	101 581 €
Contribution Financière Forfaitaire	1 220 686 €	1 231 685 €		10 999 €
Total des produits d'exploitation	1 566 415 €	1 475 833 €	-	90 582 €

	Prévu au contrat DSP Avenant 5	Réalisé	Ecart
Résultat de l'exercice (Marge et Aléas)	48 039 €	115 924 €	67 885 €

17

COMPTE RESULTAT 2021 L24

Dépenses	CEP initial	Impact avenant 1	Impact COVID	2021
Personnel	57 486 €	5 176 €	- 5 706 €	49 644 €
Roulage	13 929 €	3 046 €	- 1458€	11 099 €
Mise à disposition des véhicules	40 118 €	3 562 €	-€	42 326 €
Mise à disposition des dépôts	3 178 €	- €	-€	3 178 €
Frais de structure	2 948 €	303 €	352 €	3 184 €
Impôts et taxes	2 692 €	277 €	- €	15 €
Marge	5 014 €	515 €		
Charges d'exploitation	125 365 €	12 879 €	- 6812€	109 446 €

Recettes	CEP initial	Impact avenant 1	Impact COVID	2021
Recettes d'exploitation	14 203€	-7 645€	-	12 730€
Contribution Financière Forfaitaire	102 910€	20 523€	-6 812€	128 070€

18

Les orientations 2023 :

Axeo bus

- Modification des horaires pour correspondance avec les TER
- Réflexion sur l'offre à moyen constant

Axeo bus+

Etude conception navettes estivales

Axeo vélo

- Opération commerciale pour stimuler les locations en période hivernale (exemple 1 mois acheté 1 mois offert)
- Développement du service de livraison

Axeo scolaire

• Projet optimisation : analyse croisée inscription / services / temps parcours

Pack mobilités solidaires

- Réflexions avec CIAS et Directions du développement économique pour :
- Evolution du service d'Autopartage pour favoriser le retour à l'emploi
- Evolution du service Scoot'n job (intégration à la DSP)
- Dédier une partie de la flotte de VAE pour réservation prioritaire (motif stage / retour à l'emploi)
- Ouverture des circuits scolaires aux abonnés non scolaires (sous réserve de place disponible)

Vincent LE MEAUX nous sommes aujourd'hui face à une difficulté majeure avec le groupe La Poste et ils nous demandent de ne plus utiliser AXEO sur nos véhicules, flyers, ... Cela est injuste puisque la marque AXEO a été créée par Guingamp Communauté en 2011, AXEO Bus en particulier. Guingamp Communauté avait interrogé l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI), certes n'avait pas à l'époque déposé et payé le nom et ainsi réserver l'usage exclusif. Dans l'histoire, les choses se sont organisées de telle manière à ce que AXEO est devenu lorsque Guingamp Paimpol Agglomération a eu l'obligation légale de créer un service de mobilités est devenu naturellement le nom de notre service de transports.

Envoyé en préfecture le 21/12/2022 Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

ID: 022-200067981-20221220-DEL2022_12_228-DE

Nous avons ensuite déposé les demandes à l'INPI pour l'ensemble des marques filiales de notre AXEO (vélo, bus, auto, scolaire, ...). Le 25 mars 2020 nous avons su que le groupe La Poste avait déposé le 21 juillet 2017 toutes les déclinaisons « AXEO services » pour son propre compte et à son usage exclusif. Le groupe La Poste dans son benchmark national à l'époque aurait pu se rendre compte qu'il existait déjà des AXEO et par mauvaise foi n'ont pas regardé ce qui se passait sur le territoire de la France. Certainement plus occupé à fermer des bureaux de Poste et à créer de nouveaux services commerciaux ici et là sur le territoire national. Nous sommes très agacés par le résultat de cette négociation. Nous avons mené des discussions d'avocats, des discussions politiques par l'intermédiaire de Éric Bothorel, il y a eu des canaux de discussions qui se sont ouverts mais on constate au bout du compte que nous ne pouvons pas faire de communication au-delà de notre territoire, que nous ne pouvons pas utiliser la marque sur les réseaux sociaux, que les couleurs sont mises en cause, ... On voit que le dispositif AXEO avec cette négociation est compliqué et complique la vie de l'agglomération et on se retrouve à nous interroger sur la capacité de pouvoir tenir dans ces contraintes. Nous avons eu l'INPI qui nous a confirmé le 18 juillet 2022 que notre demande de 2011 n'était vraiment pas constituée en bonne et due forme et que la Poste était de bonne foi dans sa revendication de l'ensemble des services AXEO. D'ailleurs, ils commencent à déployer leur dispositif AXEO services sur le territoire national. Nous voyons bien aujourd'hui que nous avons des difficultés de communication avec ce grand groupe français. Lorsqu'on va au congrès des Maires, aux nombreux salons et qu'on discute avec eux, ils sont là pour le bien commun, le développement des partenariats efficaces avec les collectivités territoriales et là l'œuvre est faite devant nous que l'on compte peu devant ces grands groupes nationaux. Transdev se trouve contraint de ne pas pouvoir déployer son activité commerciale. Plusieurs réunions ont eu lieu et nous allons devoir acter en 2023 le changement de nom. Des propositions vont être faites prochainement à la commission et ainsi réaliser une nouvelle charte graphique « mobilités ». Le coût a été estimé aux alentours de 15 000 €. Nous sommes très agacés par cette situation mais nous saurons rebondir et trouver une nouvelle charte. Notre Délégation de Service Public se termine le 31 décembre 2025.

Véronique CADUDAL, 3 observations ; la première en ce qui concerne la maintenance des vélos, la nécessité de charger le vélo dans un véhicule pour le déposer à la maintenance, c'est compliqué et cela maltraite les vélos. Ensuite, un point de satisfaction, la commune de Plourivo a eu la nécessité de changer un point d'arrêt sur le bus scolaire pour des questions de sécurités des enfants, les services ont été réactifs et l'information a très bien été passée par le biais d'un SMS. Pour terminer, concernant les projets 2023, poursuivre l'expérimentation des navettes estivales, ou en est la demande dans le cadre de AXEO Bus+ de déposer vers les centralités ou la mise en place certains jours des navettes (le mardi pour le marché de Paimpol, le samedi afin que les jeunes descendent à Paimpol, ...)

Josette CONNAN, la commune de Lanleff est également concernée par la dernière demande de Madame la Maire de Plourivo.

Vincent LE MEAUX, sur le secteur de Pontrieux il faudra également creuser la difficulté du dispositif du transport à la demande qui n'a pas pris la mesure. Nous sommes dans la réflexion et il faut faire des propositions.

Virginie DOYEN la complexité des lignes lorsqu'elles sont gérées par la Région Bretagne alors qu'il s'agit d'une commune d'un autre EPCI. Il est dommage qu'il n'y ait pas des accords de fonctionnement afin de trouver des solutions pour que l'agglomération Guingamp-Paimpol gère tout. Il n'est pas toujours facile de savoir à qui on a à faire.

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

ID: 022-200067981-20221220-DEL2022_12_228-DE

Procès-verbal

Guy CONNAN à vérifier mais normalement le réseau AXEO le samedi vers les centralités est disponible. Concernant les effets de bordure et l'exemple de Loc-Envel, on travaille avec la Région et les collectivités voisines pour trouver des solutions et homogénéiser le service et les situations. Concernant les changements et les transmissions, Transdev est réactif et le service est satisfaisant.

Elisabeth PUILLANDRE actuellement il y a une enquête de satisfaction des usagers et des non usagers sur le territoire. Il faut donc inviter nos populations à s'exprimer afin d'améliorer le service. Par ailleurs, actuellement également le lancement du plan vélo communautaire.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

De prendre acte du rapport d'activité 2021 de la DSP Axeo.

DEL2022-11-209

Habitat
LOGEMENT SOCIAL: SUBVENTION SUR DEUX PROGRAMMES DE GUINGAMP-

HABITAT - PABU ET GUINGAMP

Rapporteur: Elisabeth PUILLANDRE

« Guingamp Habitat », bailleur social de l'Agglomération, sollicite les subventions auxquelles il peut prétendre au titre du régime d'aide au logement social du Programme Local de l'Habitat (PLH), pour les 2 opérations ci-après :

Nom opération	3 Frères Henri	Ecole Madeleine 8
·	Rue Antoine Mazier,	Rue des écoles de la Madeleine,
Adresse	Pabu	Guingamp
Nombre de logements	8	8
Type d'opération	Neuf	Neuf
Produits**	6 PLUS, 2 PLAI	5 PLUS, 3 PLAI
Coût de revient (TTC)	1 089 495,00 €	€ 00, 495 880
Fonds propres bailleur	292 000,00 €	123 442,00 €
Emprunts bailleur	772 331,00 €	717 070,00€
Subventions Etat	12 664,00 €	20 483,00 €
Autres subventions	7 500,00 €	12 000,00€ (CD22)
Subvention Agglo PLUS/PLAI	5 000,00 €	7 500,00€
Subvention Agglo 10% HT en intervention sur l'existant	0,00€	0,00€
total Agglo (droit commun)	5 000,00 €	7 500,00€
Reste à financer	0€	0€

^{**} PLUS : prêt locatif usage social (ménages modestes) ; PLAI : prêt locatif aidé d'intégration (ménages très modestes)

Vu la délibération D2020-12-349 du 15 décembre 2020 portant adoption du régime d'aide au logement actuellement en vigueur et le règlement associé ;

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- D'accorder à Guingamp Habitat une subvention de 5 000 € pour l'opération « 3 frères Henri »
 à Pabu, au titre des aides de droit commun ;
- D'accorder à Guingamp Habitat une subvention de 7 500 € pour l'opération « Madeleine 8 », au titre des aides de droit commun ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer les documents correspondants.

Envoyé en préfecture le 21/12/2022 Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

ID: 022-200067981-20221220-DEL2022_12_228-DE

DEL2022-11-210 Habitat

LOGEMENT SOCIAL : SUBVENTION SUR UN PROGRAMME DE ARMORIQUE-HABITAT

A PLOUEZEC

<u>Rapporteur</u>: Elisabeth PUILLANDRE

Le bailleur social « Armorique Habitat » sollicite auprès de l'Agglomération les subventions auxquelles il peut prétendre au titre du régime d'aide au logement social du Programme Local de l'Habitat (PLH), pour l'opération ci-après :

Nom opération	« Plouézec Lan Vian »		
Adresse	Section AI n° 24p , Plouézec		
Nombre de logements	8		
Type d'opération	Neuf		
Produits**	6 PLUS, 2 PLAI		
Coût de revient (TTC)	499 149,00 €		
Fonds propres bailleur	102 000,00 €		
Emprunts bailleur	388 251,00 €		
Subventions Etat	6 398,00 €		
Autres subventions	0,00 €		
Subvention Agglo PLUS/PLAI	2 500,00 €		
Subvention Agglo 10% HT en intervention sur	0,00		
l'existant			
total Agglo (droit commun)	2 500,00 €		
Reste à financer	0€		

^{**} PLUS : prêt locatif usage social (ménages modestes) ; PLAI : prêt locatif aidé d'intégration (ménages très modestes)

Vu la délibération D2020-12-349 du 15 décembre 2020 portant adoption du régime d'aide au logement actuellement en vigueur et le règlement associé ;

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- D'accorder à Armorique Habitat une subvention de 2 500 € pour l'opération précitée ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer les documents correspondants.

DEL2022-11-211 Habitat

AIDE A L'AMELIORATION DE L'HABITAT - COPROPRIETE KERAVAL GUINGAMP

Rapporteur: Elisabeth PUILLANDRE

La Convention de Revitalisation des Centres et de Développement du Territoire (CRCDT2017-2022) vaut OPAH-RU (opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain). Elle engage à ce titre d'importants financements de l'Etat pour la rénovation du parc de logements guingampais.

La copropriété Keravel, située 4 rue Laurens de la Barre à Guingamp, bénéficie dans ce cadre de l'accompagnement financier de l'Agence nationale de l'Habitat (ANAH) et de l'Agglomération, pour le programme de travaux d'amélioration suivant :

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

ID: 022-200067981-20221220-DEL2022_12_228-DE

Procès-verbal

COPROPRIETE AIDEE	Keravel, rue Laurens de la Barre (54 logements)	
Localisation cadastrale	AM0187	
Nature des travaux	Amélioration énergétique	
Date d'Engagement de la subvention ANAH	25 juin 2019 (Engagement rectificatif)	
Etat d'avancement de l'opération	Travaux engagés	
Montant des travaux éligibles	1 767 320 € HT	
Subvention Anah (travaux, honoraires et prime)	804 274 €	
Subvention Agglomération (5 %)	62 082 €	

Vu la CRCDT2017-2022 signée le 2 décembre 2016 et les financements communautaires prévisionnels dédiés à l'amélioration du parc privé en copropriété ;

Vu les montants de travaux retenus par l'Anah lors de la Commission Locale de l'Habitat (CLAH) du 25 juin 2019, valant montants de référence pour le calcul des subventions communautaires ;

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- De valider l'octroi d'une subvention communautaire de 62 082 € au syndicat de copropriété
 « Keravel » et aux copropriétaires, selon la répartition prévue par le Règlement Général de l'Anah et par la Commission Locale de l'Habitat en charge de son instruction;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer les documents correspondants.

DEL2022-11-212 CONTRAT DEPARTEMENTAL DE TERRITOIRE 2022 VALIDATION DE LA CONVENTION

Rapporteur: Samuel LE GAOUYAT

Le Contrat départemental de territoire, mis en œuvre par le Département des Côtes d'Armor, constitue l'outil principal de collaboration entre le Département et les EPCI pour favoriser le développement et l'aménagement du territoire.

Le Département des Côtes d'Armor a décidé lors son Assemblée des 24 et 25 janvier 2022 de s'engager dans une nouvelle contractualisation territoriale pour la période 2022-2027. Un soutien de 21 M€ a été ainsi acté au profit des EPCI du territoire pour la période 2022-2027, dont une enveloppe de 3M€ programmée sur l'année 2022, pour toute opération engagée dès le 1er janvier 2022.

Par ce contrat départemental, le Département des Côtes d'Armor fait le choix de soutenir les investissements en maîtrise d'ouvrage publique intervenant en faveur des thématiques suivantes : transition écologique et environnementale, mobilités douces, assainissement, réhabilitation du parc locatif et équipements culturels et sportifs.

Une enveloppe de 380.954 € a été ainsi réservée à Guingamp-Paimpol Agglomération pour 2022, calculée selon trois dimensions : fragilité sociale, richesse financière et démographie/superficie.

Guingamp-Paimpol Agglomération a choisi, en accord avec le Conseil Départemental, de flécher l'ensemble du financement 2022 sur le projet de réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Ploumagoar.

Nature et intitulé de l'opération	des	Montant total HT de	Financement du Département		Autre(s)
		l'opération	Taux d'intervention	Montant subvention HT	financement(s)
Réhabilitation aire d'accueil des gens du voyage de Ploumagoar	2022- 2023	1 316 000 €	28,95 %	380 954 €	DETR 2023 (26,21 %) à solliciter Guingamp-Paimpol Agglomération autofinancement (44,84 %)

Dans le cadre du Contrat de territoire, Guingamp-Paimpol Agglomération s'engage notamment à :

- Mettre à disposition, à titre gratuit, des locaux dédiés aux « permanences sociales » effectuées par les services du Département sur son territoire et notamment les locaux situés : rue de Traou Méledern à Pontrieux; 15 Crec'h Ugen à Belle-Isle en Terre; ainsi que la mise à disposition d'un local pour une permanence PMI au nouveau Pôle Jeunesse de Louargat ou secteur à proximité d'ici le 1er trimestre 2023;
- Élaborer et rédiger, au cours du 1er semestre 2023, le Pacte de développement culturel de territoire permettant une signature et mise en œuvre du Pacte au 2nd semestre 2023,
- Coopérer, participer aux conférences sociales du territoire,
- Contribuer, pour l'année 2022, au Fonds Solidarité Logement à hauteur de 0,50 € / habitant,
- Valoriser la participation financière auprès du public du Département selon les moyens et supports définis dans la charte de visibilité annexée au présent contrat.

La convention a été présentée et approuvée par la Commission Permanente du Conseil départemental du 7 novembre 2022.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération avec 3 abstentions (Echevest Yannick, Le Cotton Anne et Le Foll Marie-Françoise) et 73 votes pour, décide :

- D'approuver les modalités et le contenu du Contrat Départemental de territoire 2022 et ses annexes entre Guingamp-Paimpol Agglomération et le Conseil Départemental des Côtes d'Armor;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer le Contrat Départemental de territoire 2022 de Guingamp-Paimpol Agglomération, et les avenants afférents.

DEL2022-11-213 <u>Commande publique</u>

CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT

SECTEUR GUINGAMP: AVENANT N°6

<u>Rapporteur</u>: Samuel LE GAOUYAT

Guingamp Communauté a confié la gestion de son service public d'assainissement à SUEZ par un contrat de délégation signé le 24 novembre 2015 entrant en application le 1er Janvier 2016 pour une durée de 8 ans. Le contrat a été modifié par les avenants suivants :

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

ID: 022-200067981-20221220-DEL2022_12_228-DE

Procès-verbal

- Avenant n° 1 du 29 novembre 2016 portant sur la prise en compte de la problématique odeur sur la plateforme de compostage, des précisions sur les modalités de facturation et de reversement, l'adjonction d'un bordereau des prix unitaires spécifique aux travaux d'amélioration;
- Avenant n° 2 du 21 décembre 2016 portant sur la prise en compte d'un nouvel arrêté de rejet relatif à la station d'épuration de Grâces ;
- Avenant n°3 du 12 décembre 2019 ayant pour objet le changement de l'autorité délégante;
- Avenant n°4 du 21 février 2020 portant sur des mises au point relatives à l'exploitation du contrat et à la révision de la filière boues.
- Avenant n°5 du 14 décembre 2021 portant sur des mises au point sur les travaux du contrat et à la révision de l'exploitation de la filière boue suite aux obligations liées au COVID.

Conformément aux dispositions de l'article « Renouvellement Programmé » qui prévoit la réalisation régulière d'un bilan du Programme Prévisionnel à la charge du Délégataire, les parties se sont entendues sur les besoins de renouvellement pour la période à venir et ont convenu de modifier l'objet du fond travaux pour la réalisation de travaux d'amélioration du service, notamment sur l'Usine de Pont Ezer.

Pour les travaux d'amélioration du service, il a été souhaité par la Collectivité :

- la mise en place d'un nouveau système de tamisage des effluents bruts sur la station d'épuration de Pont Ezer au plus tard le 30 juin 2022 pour un montant de 134 479 euros (en valeur de base),
- la mise en place d'un nouveau système « SPEED'O CLAR » au plus tard le 28 février 2023 après l'autorisation de démarrage des travaux accordée par l'agence de l'eau, visant à améliorer la performance du clarificateur sur la station d'épuration de Pont Ezer et à augmenter le débit hydraulique des installations pour un montant de 172 452 € HT (en valeur de base).

Concernant le financement des travaux « SPEED'O CLAR » sur la station d'épuration de Pont Ezer, les parties conviennent qu'au moment de la signature du présent avenant ces travaux sont normalement éligibles aux subventions accordées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 50 % du montant total des travaux.

L'avenant a pour objet les points suivants :

L'augmentation du montant du fonds de travaux pour la réalisation de travaux ponctuels de réhabilitation de regards, de réseaux ou d'amélioration du service.

L'utilisation du fonds de travaux est basée sur l'application du bordereau joint en annexe du présent contrat.

Le montant contractuel moyen annuel à consacrer au fonds de travaux est :

- De 50 000 euros HT (en valeur 2016) pour la période 2016 à 2021;
- De 114 401 euros HT (en valeur 2016) pour la période 2022 ;
- De 139 051 euros HT (en valeur 2016) pour la période 2023.

Ce fonds de travaux s'appliquera pour les travaux d'amélioration du service, la mise en place d'un nouveau système de décantation des eaux sur la station d'épuration de Pont Ezer au plus tard le 28 février 2023.

- La révision du programme prévisionnel de renouvellement des équipements ;
- La révision de la rémunération du délégataire ;
- Le prise d'effet de l'avenant le lendemain de sa réception en sous-préfecture.

Envoyé en préfecture le 21/12/2022 Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

ID: 022-200067981-20221220-DEL2022_12_228-DE

Vu l'article L. 1411-6 du CGT, modifié par l'Ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 - article 58 qui stipule que tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public ne peut intervenir qu'après un vote de l'assemblée délibérante ;

Vu le projet d'avenant annexé ;

Vu l'avis de la commission DSP réunie le 4 novembre 2022 ;

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- D'approuver l'avenant n°6 au contrat de délégation du service public d'assainissement collectif - secteur de Guingamp;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer cet Avenant, ainsi que tout document s'y rapportant.

DEL2022-11-214 Commande publique

CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC EAU POTABLE

SECTEUR PAIMPOL: AVENANT N°3

<u>Rapporteur</u>: Samuel LE GAOUYAT

Guingamp-Paimpol Agglomération a confié la gestion de son service public d'eau potable sur le secteur de l'ancienne communauté de commune de Paimpol Goëlo à la SAUR par contrat d'affermage.

Dans le cadre de la rénovation de son patrimoine, l'agglomération a réalisé des travaux de construction d'une nouvelle station de production d'Eau potable sur ce territoire. Cette prestation de travaux a été complétée avec l'intégration d'un traitement complémentaire pour répondre à la problématique des pollutions aux substances appelées « Métabolites » dont des traces ont été détectées dans les eaux brutes. Cette nouvelle usine est donc un équipement supplémentaire mis en route, amené à remplacer l'usine actuelle.

Dans le cadre du contrat, il est prévu de redéfinir les coûts de gestion pour le délégataire à la mise en route de cette nouvelle station de production.

L'avenant a pour objet les points suivants :

- La prise en compte des frais de mise en route de la nouvelle station;
- Les moins-values liées à l'arrêt de la station d'eau potable de Moulin Besconds ;
- Le coût lié à l'exploitation de la nouvelle usine de production dite « de la Petite Tournée »;
- Le surcoût lié à l'intégration du traitement des Métabolites, notamment lié aux réactifs supplémentaires et aux retraitements des boues issues du traitement ;
- La modification des tarifs de base du délégataire ;
- La date d'effet de l'avenant prévue à compter de la date à laquelle il aura acquis son caractère exécutoire.

Vu l'article L. 1411-6 du CGT, modifié par l'Ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 - article 58 qui stipule que tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public ne peut intervenir qu'après un vote de l'assemblée délibérante ;

Vu le projet d'avenant annexé;

Vu l'avis de la commission DSP réunie le 4 novembre 2022 ;

Envoyé en préfecture le 21/12/2022 Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

ID: 022-200067981-20221220-DEL2022_12_228-DE

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

 D'approuver l'avenant n°3 au contrat de délégation du service public d'Eau potable - aire de Paimpol;

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer cet Avenant, ainsi que tout document s'y rapportant.

DEL2022-11-215 Affaires juridiques

RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC

MARTIME: POLE NAUTIQUE DE ROC'H HIR A PLOUBAZLANEC

Rapporteur: Samuel LE GAOUYAT

L'établissement, l'exploitation et l'entretien du terre-plein nécessaire au pôle nautique situé à Roc'h Hir sur la commune de Ploubazlanec, ont été concédés à la commune, le 1^{er} mai 1990, pour une durée de 30 ans.

La concession concerne l'utilisation du domaine public maritime pour le centre nautique, sur une superficie totale de 1 130 m², comprenant un terre-plein, une rampe d'accès à la mer, un bâtiment principal, des aménagements, des équipements annexes et un enrochement de protection.

En 2012, le pôle nautique est devenu un équipement communautaire, accueillant du public toute l'année, pour des activités scolaires, les centres de loisirs, les formations professionnelles des moniteurs de voile.

Aussi, Guingamp-Paimpol Agglomération a sollicité l'Etat pour le renouvellement de cette concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports.

La durée de la nouvelle concession est fixée à 30 ans à compter de la date de l'arrêté préfectoral approuvant la présente convention.

Cette concession est accordée à titre gratuit.

Aussi, il vous est proposé d'approuver le renouvellement de la concession en autorisant le Président à signer avec l'Etat la convention ci-jointe.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles R2124-1 à R2124-12 ;

Considérant la nécessité de renouveler la concession d'utilisation du domaine public maritime ;

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- D'approuver le renouvellement de la concession d'utilisation du domaine public maritime;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention relative à la concession ainsi que les éventuels avenants et toutes pièces relatives à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 21/12/2022 Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

ID: 022-200067981-20221220-DEL2022_12_228-DE

DEL2022-11-216 Finances

ATTRIBUTION FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES DISPOSITIF EXCEPTIONNEL 2022

Rapporteur: Vincent CLEC'H

Par délibération du 30 septembre 2019, faisant suite à l'adoption du pacte financier et fiscal, Guingamp-Paimpol Agglomération a lancé un dispositif de fonds de concours, inscrit au plan pluriannuel d'investissement, et qui permet de cofinancer des projets majeurs des communes de l'agglomération via l'octroi de subventions d'investissement.

Afin de renforcer le soutien financier de l'agglomération aux communes dans un contexte économique et financier contraint, un dispositif temporaire exceptionnel, visant à faciliter et simplifier l'attribution des subventions d'investissement et de participer ainsi activement aux projets d'investissement des communes a été institué en 2022. En effet, alors que le pacte financier et fiscal prévoyait une enveloppe pluriannuelle de 1,6 M€ pour les fonds de concours aux communes - dont 1,2 M€ hors enveloppe Maison de Santé et enveloppe Dernier Commerce, 559.000 € de crédits restaient encore à attribuer au 31 août 2022.

Vu les délibérations d'approbation du pacte financier et fiscal et du règlement de fonds de concours des communes énumérées ci-après ;

Vu les demandes de fonds de concours adressées par ces communes ;

Considérant l'éligibilité des dossiers eu égard au règlement de fonds de concours communautaires et aux fiches thématiques qui y sont annexées ;

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- D'attribuer les fonds de concours listés ci-après ;
- De préciser que les modalités de versement des aides sont conditionnées au respect du règlement de fonds de concours et des conditions du pacte financier et fiscal approuvées par délibération du 30 septembre 2019 ainsi que du dispositif exceptionnel 2022 approuvé par délibération du 27 septembre 2022.

Commune	Opération	Type d'action	Montant HT des dépenses éligibles	Fonds de concours proposé en €	Autres finance urs en €	Autofin. Communal en €	Part du fin. Agglo	Autofin. Commu nal en %
PONTRIEUX	Fourniture et pose de Signalisation d'Information Locale	ACTION N°3_TOURISME	22 174 €	5 464.70 €	-	16 709.30 €	24.64 %	75.36 %
PLOUEC-DU- TRIEUX	Végétalisation du centre bourg dans le cadre d'un aménagement urbain	ACTION N°6_ENVIRONNEMEN T	80 918.43 €	18 261 €	DETR: 24 042 €	38 615.43 €	22.57 %	47.72 %
PLESIDY	Acquisition d'un terrain pour la réalisation d'un projet touristique autour du Menhir de Cailouan	ACTION N°3_TOURISME	8 650 €	6 920 €	-	1 730 €	80 %	20 %

Envoyé en préfecture le 21/12/2022 Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

ID: 022-200067981-20221220-DEL2022_12_228-DE

DEL2022-11-217

Finances

FUSION DES DEUX BUDGETS EAU REGIE ET EAU DSP ET FUSION DES DEUX BUDGETS ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DSP A COMPTER DU 01 JANVIER 2023

Rapporteur: Vincent CLEC'H

Guingamp-Paimpol Agglomération exerce, depuis le 1er janvier 2018, les compétences eau potable et assainissement. Dès le 1^{er} janvier 2018, l'agglomération avait créé, sur les conseils des services de l'Etat, un budget par mode de gestion, tant pour la gestion de l'eau que pour la gestion de l'assainissement des eaux usées.

De ce fait, l'intercommunalité a ainsi constitué cinq budgets distincts, selon la nature et le mode de gestion:

- 1. Un budget annexe Eau Régie avec autonomie financière, disposant d'une trésorerie propre (compte 515 distinct)
- 2. Un budget annexe Eau DSP sans autonomie financière, les opérations étant portées par la trésorerie du budget principal
- 3. Un budget annexe Assainissement Collectif Régie avec autonomie financière, disposant d'une trésorerie propre (compte 515 distinct)
- 4. Un budget annexe Assainissement Collectif DSP sans autonomie financière, les opérations étant portées par la trésorerie du budget principal
- 5. Un budget annexe relatif à Assainissement non collectif, avec autonomie financière, disposant d'une trésorerie propre (compte 515 distinct) et portant directement un train de paye spécifique

Cette gestion budgétaire en silo a été remise en cause par un arrêt récent de la juridiction administrative, qui conduit à mettre en œuvre de nouvelles dispositions. Ainsi, par un arrêt du 8 janvier 2021, Communauté de communes Domfront-Tinchebray Interco, la cour administrative d'appel de Nantes s'est prononcée sur ce point, réaffirmant qu'un service public à caractère industriel et commercial (SPIC) doit faire l'objet d'un budget distinct du budget principal d'un EPCI qui s'est vu transférer la compétence. En revanche, la CAA de Nantes insiste sur le fait « qu'aucune autre disposition législative ou réglementaire ne permet de déroger aux règles budgétaires (...) qui font obstacles à la création de plusieurs budgets annexes ». Elle valide de fait la solution du budget unique par service regroupant plusieurs modes de gestion et impose même cette solution de gestion sur le principe de l'unité budgétaire qui veut que « l'ensemble des dépenses et des recettes relatives à l'activité du service doit figurer sur un document unique ».

Cette décision va donc dans le sens d'un retour à un budget unique par compétence quel que soit le mode de gestion. Aussi est-il proposé au Conseil d'agglomération de décider le regroupement dans un même budget annexe avec autonomie financière, dès l'exercice 2023, des recettes et dépenses afférentes à l'exercice de chacune des deux compétences, et de procéder à la création par fusion d'un budget unique EAU et d'un budget unique ASSAINISSEMENT COLLECTIF. En revanche, il est proposé de maintenir un budget annexe ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF indépendant.

Afin de permettre néanmoins un contrôle fin des dépenses et recettes des services en fonction des modes de gestion, qui ne seront effectivement harmonisés qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, une comptabilité analytique sera bien évidemment mise en place, afin de :

- Retracer les dépenses inhérentes à chaque mode de gestion au sein du même budget ;
- Justifier les différentes composantes dudit budget annexe.

Envoyé en préfecture le 21/12/2022 Reçu en préfecture le 21/12/2022 Affiché le

ID: 022-200067981-20221220-DEL2022_12_228-DE

Il est à ce jour prévu par les services de l'Etat que le regroupement des budgets EAU et ASSAINISSEMENT s'opère en intégrant, à compter de 2023, les budgets aujourd'hui gérés en DSP aux budgets Eau Régie et Assainissement Collectif Régie, dans la mesure où ces budgets disposent aujourd'hui d'une trésorerie propre matérialisée par un compte 515 distinct.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- D'accepter la fusion, à compter du 1er janvier 2023, des deux budgets annexes Eau régie et Eau DSP au sein d'un budget « EAU » ;
- D'accepter la fusion, à compter du 1er janvier 2023 des deux budgets annexes assainissement régie et DSP au sein d'un budget « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » ;
- D'autoriser le Président et le Comptable public à mettre en œuvre cette procédure de fusion, chacun pour ce qui le concerne, et à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL2022-11-218

<u>Finances</u>

BUDGET PRINCIPAL - RECTIFICATION DES DM N°1 ET N°2

Rapporteur: Vincent CLEC'H

Par délibérations en date du 5 juillet et du 18 octobre 2022, le Conseil d'agglomération a procédé à des ajustements en section de fonctionnement afin de prendre en compte les prévisions de recettes fiscales inscrites au budget ainsi que les prévisions de dotation globale de fonctionnement et l'adaptation d'une enveloppe supplémentaire en dépenses de fonctionnement afin de financer des charges spécifiques telles que des indemnités d'imprévision. Toutefois, les comptes affectés par ces modifications en dépenses de fonctionnement n'existent pas dans la nouvelle maquette M 57 et doivent être modifiés ainsi qu'il suit :

Décision modificative n° 1

	Variation			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	en DM	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Variation en DM	
				59 358,00
		Chapitre 73		€
		73111 - Impôts directs locaux (THRS, TFB, TFNB, CFE)	6 881,00 €	
		73112 - CVAE	30 049,00 €	
		73113 - TASCOM	59 461,00 €	
		73114 - IFER	15 249,00 €	
		7351- Fraction de TVA transférée	-52 282,00 €	
		Chapitre 74		-5 835,00 €
673 – Titres annulés	53 523.00	741124 - DGF - Dotation d'intercommunalité des EPCI	5 588,00 €	
		741126 - DGF - Dotation de compensation des EPCI	-11 423,00 €	
				•
				53 523,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	53523,00€	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1	€
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre 16 - 1641 - Emprunt	400,36€	Chapitre 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés		400,36 €
<u>Dépenses d'équipement</u>	0,00€			
Augmentations de CP sur AP				
Intégralement compensées				
Par des diminutions de CP sur autres AP				
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	400,36€	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		400,36€

Envoyé en préfecture le 21/12/2022 Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

ID: 022-200067981-20221220-DEL2022_12_228-DE

<u>Décision modificative n° 2 :</u>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Variation en DM	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Variation en DM	
				ļ
Chap 65 - Subvention d'équilibre BA Transports	-40 000,00 €			
Chap 68 - Dotations aux provisions	40 000,00 €			ļ
TOTAL DEDENICES DE CONSTIONNEMENT	0.00.6	TOTAL RECEITES DE FONCTIONNEMENT		0.00.0
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00€	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT RECETTES D'INVESTISSEMENT		0,00€
DELEUZE2 D IMAE2 LIZZEIMEIM I		RECEITES D'INVESTISSEIVIEINT		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00€	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		0,00€

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- D'approuver les modifications apportées aux DM 1 et DM 2 tel que proposé ci-dessus.

DEL2022-11-219 Finances

DECISION MODIFICATIVE N°3 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur: Vincent CLEC'H

Plusieurs ajustements sont nécessaires sur le budget principal afin d'allouer les moyens financiers adaptés aux évolutions du budget.

Cette décision modificative intègre la régularisation de la cession de la maison médicale de Pédernec, ainsi que le paiement d'annuité d'emprunts contractés en cours d'année et la régularisation d'amortissements.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Variation en DM	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Variation en DM
		73 - 7351 - Fraction compensatoire de TVA	20 135,26 €
66 - 66111 - Intérêts réglés à échéance	92 000,00 €	74 - 7472 - Régions	10 000,00 €
		77 - 775 - Produits des cessions d'immobilisations	220 364,74 €
D023 - Virement à la section d'investissement	186 000,00€	042 - 777 - Produits des cessions d'immobilisations	27 500,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	278 000,00 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	278 000,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
27 - 27632 - Régions	13 500,00 €		
16 -1641 - Emprunt	145 000,00 €		
13 -13913 - Subventions transférées	27 500,00 €	R021 - Virement de la section de fonctionnement	186 000,00 €

Envoyé en préfecture le 21/12/2022 Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

ID: 022-200067981-20221220-DEL2022_12_228-DE

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- D'approuver les écritures comptables tel que proposé ci-dessus.

DEL2022-11-220 Finances

DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET CAMPING

Rapporteur: Vincent CLEC'H

Par délibération en date du 19 octobre 2021, le conseil d'agglomération a acté la vente du Camping du Donant. Afin de permettre la dissolution du budget en 2023, il y a lieu de passer les écritures comptables adaptées pour finaliser les opérations de cession.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Variation en DM	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Variation en DM
		77 - 774 - Subventions exceptionnelles	1 421 642,44 €
D042 - 675 - Valeurs comptables des immobilisations cédées	1 620 042 24 6	77 77E Produits do sossions d'immobilisations	264 949 40 6
Immobilisations cedees	1 639 943,34 €	77 - 775 - Produits de cessions d'immobilisations	264 848,40 €
		77 - 778 - Autres produits exceptionnels	-400 000,00 €
		R042 - 777 - Recettes et quote part des subv d'invest	353 452,50 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 639 943,34 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 639 943,34 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
21 - 2188 - Autres	1 023 820,04 €	16 - 1641 - Emprunt	-262 670,80 €
D040 - 13911 - Subvention transférées Etat	152 979,56 €	R040 - 2051 - Concessions et droits similaires	4 226,00 €
D040 - 13913 - Subvention transférées Départements	181 256,60€	R040 - 2111 - Terrains nus	62 809,74 €
D040 - 13915 - Subventions transférées - Autre groupement D040 - 13916 - Subventions transférées	1 749,00€	R040 -2118 – Autres terrains	443 710,24 €
- Autres	17 467,34 €	R040 - 2128 – Autres agencements et aménagements	317 082,16 €
		R040 -2131- Bâtiments Administratifs	598 683,91 €
		R040 - 2135- Bâtiments Publics	3 351,32 €
		R040 - 2138 - Autres constructions	167 803,08 €
		R040- 2153- Réseaux	1 289,74 €
		R040 - 2181- Installations générale, agencements	25 114,23 €
		R040 - 2184- Autres matériels de bureau et mobiliers	3 695,00 €
		R040 - 2188 - Autres	9 291,96 €
		R040 - 2138 - Autres constructions	2 885,96 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 377 272,54€	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 377 272,54€

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

D'approuver les écritures comptables tel que proposé ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 21/12/2022 Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

ID: 022-200067981-20221220-DEL2022_12_228-DE

DEL2022-11-221 Finances

DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET DECHETS

Rapporteur: Vincent CLEC'H

Par délibération en date du 8 mars 2022 le conseil communautaire a décidé de créer un budget annexe Déchets. Des ajustements budgétaires doivent être apportés à ce budget afin de prendre en compte :

- L'augmentation des frais de personnel (+ 100 000 €) justifiés par les augmentations du SMIC au 1^{er} mai et la revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet;
- > Le montant supplémentaire des amortissements insuffisamment prévus (+ 100 000 €).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Variation en DM	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Variation en DM	
011 - 611 - Contrat prestation (SMITRED)	170 000,00 €			
011 - 611 -Contrat Prestation (Hors SMITRED)	-200 823,00 €			
011 - 60612 - Energie Electricité	32 413,00 €	77 - 778 - Autres Produits exceptionnels		32 000,00 €
012 - 6215 - Personnel Affecté	100 000,00 €	74 - 74751 - Subvention exceptionnelle		169 590,00 €
042 - 6811 - Dotations aux amortissements	100 000,00 €			
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	181 590,00 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		181 590,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT		
		16 - 1641 - Emprunt d'équilibre		-100 000,00 €
		040 - 28158 - Autres installations		100 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00€	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		0,00€

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- D'approuver les modifications apportées tel que proposé ci-dessus.

DEL2022-11-222 Finances

BUDGET DECHETS - TRANSFERT DES ACTIFS

Rapporteur: Vincent CLEC'H

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction comptable M57;

Vu la délibération du 8 mars 2022 du Conseil d'agglomération approuvant le budget primitif 2022;

Vu la délibération du 14 juin 2022 portant approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2021 et celle relative à l'affectation des résultats ;

Vu le rapport au conseil d'agglomération exposant les motifs ;

Considérant la délibération 2022-06-104 autorisant la création du budget annexe Déchets ;

Envoyé en préfecture le 21/12/2022 Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

ID: 022-200067981-20221220-DEL2022_12_228-DE

L'actif immobilisé figurant en annexe 1 (dépenses) et en annexe 2 (recettes) sont assis sur le périmètre du nouveau budget déchets, ainsi il est proposé leur transfert depuis le budget général vers le budget annexe Déchets. Il est précisé que les amortissements à venir seront portés par le budget de destination à compter du 1^{er} janvier 2022.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- D'approuver le transfert des actifs

DEL2022-11-223 Finances

REGLEMENT FONDS DE CONCOURS DERNIER COMMERCE: PRECISION

Rapporteur: Vincent CLEC'H

L'agglomération a créé puis complété un dispositif de fonds de concours destiné au maintien des derniers commerces par délibération du Conseil d'agglomération en date du 6 février 2018, complétée le 5 juillet 2022.

Pour rappel, les commerces éligibles répondent aux critères suivants :

- Défaillance ou insuffisance de l'initiative privée pour assurer la satisfaction des besoins de la population
- Dernier commerce de sa catégorie et considéré comme de première nécessité ou de quotidienneté (commerces pour lesquels les achats des consommateurs sont quotidiens, ou du moins très fréquents), à savoir : boulangeries-pâtisseries , boucherie-charcuterie-traiteur, poissonneries, commerces de fruits et légumes, alimentation générale, supérettes ou autres commerces de détail alimentaires, multiservices alimentaires, librairies, marchands de journaux, papeteries, restauration, cafés-tabacs, débits de boissons et pharmacies.

Cette dernière catégorie a été ajoutée en juillet 2022 car identifiée comme essentielle par l'Etat durant la crise sanitaire.

Pour rappel, le montant du fonds de concours est établi sur la base de 25 % du coût de l'opération, avec montant plancher de dépenses fixé à 5 000 € et un plafond à 200 000 €.

Comme le stipulent les « modalités de versement du fonds de concours », figurant dans la délibération du 6 février 2018, le calcul ne prend en considération que les dépenses éligibles.

Or, il apparaît nécessaire de clarifier expressément l'éligibilité des dépenses d'acquisition immobilières parfois nécessaires à certaines opérations de maintien des derniers commerces.

Il est donc proposé au conseil d'agglomération de compléter la délibération du 6 février 2018, amendée le 5 juillet 2022, par la mention de l'éligibilité des dépenses d'acquisition immobilière dans le paragraphe relatif aux « modalités de versement du fonds de concours ».

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

 De compléter la délibération du 6 février 2018, amendée le 5 juillet 2022, par la mention de l'éligibilité des dépenses d'acquisition immobilière dans le paragraphe relatif aux « modalités de versement du fonds de concours ».

Envoyé en préfecture le 21/12/2022 Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

ID: 022-200067981-20221220-DEL2022_12_228-DE

DEL2022-11-224 <u>Tourisme</u>

APPEL A PROJETS: SENTIER DE NATURE

<u>Rapporteur</u>: Béatrice BILLAUX

Lors du conseil d'agglomération du 03 mars 2020, Guingamp-Paimpol agglomération s'est dotée d'un schéma de randonnée communautaire incluant notamment l'emblématique sentier du littoral GR34. L'inscription d'un circuit au schéma permet différentes opérations de mise en valeur prises en charge par l'agglomération en lien avec ses partenaires : entretien, promotion... mais aussi travaux d'investissements (aménagements).

Le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires avec l'appui du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement la mobilité et l'aménagement (CEREMA) engage l'appel à projets « Sentiers de Nature ».

Notre projet de création d'un sentier reliant Pontrieux à La Roche-Jagu répond entièrement aux critères d'éligibilité de cet appel à projets. En effet, l'agglomération envisage de créer un cheminement au début de l'estuaire du Trieux. Touristiquement, l'aspect préservé de cet estuaire boisé en fait un lieu apprécié de promenades et randonnées, des chemins bordant la plupart du temps le cours d'eau. Ce projet a déjà débuté et le cabinet AGAP a réalisé une étude diagnostic ainsi qu'un avant-projet. L'étape actuelle est l'obtention des conventions de passage sur les parcelles privées, en parallèle de l'instruction de la demande de permis d'aménager.

Vu la délibération DEL20200209 du 03 mars 2020 validant le schéma intercommunal de randonnée pédestre

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- D'autoriser le président à répondre à l'appel à projets « sentiers de nature » et solliciter les subventions avec le projet mentionné supra

DEL2022-11-225 Culture

MILMARIN Tarifs

Rapporteur: Josette CONNAN

Centre de découverte maritime situé à Ploubazlanec, Milmarin comprend deux espaces d'exposition (le Musée Mémoire d'Islande et l'exposition interactive L'Appel du Large), un fond documentaire consacré à la marine marchande et une boutique spécialisée sur la thématique maritime et patrimoniale. Le centre est aussi relais d'informations touristiques, ambassadeur de l'OIT. Tout au long de l'année, de nombreuses animations sont proposées aux visiteurs : ateliers, visites guidées, balades commentées. Les groupes sont également accueillis.

1. Tarifs d'entrée pour les visiteurs individuels

Il est rappelé les délibérations n°2016/197, D2017-12-18 B, D20180914, D20190517, DEL20190812, DEL20190913 et DEL202112-268 fixant les tarifs suivants, incluant la ventilation entre Guingamp-Paimpol Agglomération et l'association Plaeraneg Gwechall gestionnaire du musée Mémoire d'Islande :

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

ID: 022-200067981-20221220-DEL2022_12_228-DE

Procès-verbal

		Tarif	dont part	dont part		
			GPA	Asso PG		
	Visite de Milmarin en en	tier « Pass »	>			
	Plein tarif	5.80€	3.30€	2.50€		
	Tarif réduit	3.20€	3.20€			
	Abonné, partenariat	4.00€	2.30€	1.70€		
	camping du Donant					
	Séjour OIT, CE, Toutéla	5.20€	3.00€	2.20€		
	Famille	16.00€	9.00€	7.00€		
	0-5 ans	0.00€				
	Visite de L'Appel du large seul					
INDIVIDUELS	Plein tarif	4.00€	4.00€			
	Tarif réduit	3.20€	3.20€			
	Abonné	2.80€	2.80€			
	Séjour OIT, CE, Toutéla	3.60€	3.60€			
	0-5 ans	0.00€				
	Visite de Mémoire d'Isla	nde seul				
	Plein tarif	2.50€		2.50€		
	Abonné	1.20€		1.20€		
	Séjour OIT, CE, Toutéla	2.25€		2.25€		
	Gratuité 0-11 ans	0.00€				

Tarif réduit : 6-11 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, enseignants, personnes en situation de handicap.

Depuis 2019, Milmarin participe à la **Journée des loisirs en Bretagne**. Organisée au printemps, celle-ci permet de mettre un coup de projecteur sur les sites de loisirs de la région, et de lancer la saison touristique estivale.

En 2022, il a été proposé de coordonner une action tarifaire à l'échelle régionale à l'occasion de cette journée : **1 entrée achetée = 1 entrée à -50%**. Il revient aux structures participantes de définir les modalités précises.

Milmarin disposant d'un tarif réduit, d'un tarif abonné et d'un pass famille, il est proposé de faire bénéficier de cet événement ceux qui ne rentrent pas dans ces catégories :

1 entrée plein tarif acheté (5.80€) = 1 entrée à -50% (2.90€)

Ce nouveau tarif « événementiel » pourra être mobilisé dans le futur pour un autre événement spécifique ou d'envergure engageant l'équipement à cette réduction.

Ventilation entre Guingamp-Paimpol Agglomération et l'association Plaeraneg Gwechall gestionnaire du musée Mémoire d'Islande pour ce tarif exceptionnel :

		Tarif	dont part GPA	dont part Asso PG
INDIVIDUELS	Tarif à -50%			
INDIVIDUELS		2.90€	1.65€	1.25€

Ce tarif est porté en avenant de la convention de vente pour tiers avec l'association.

2. Tarifs des animations pour les visiteurs individuels

Il est rappelé la délibération n° D20190517, DEL20190913 et DEL20191118 fixant les tarifs suivants :

Tarif	Dont	Dont part
	part GPA	Asso PG

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

ID: 022-200067981-20221220-DEL2022_12_228-DE

		•				
P	ro	ce.	S-I	ue	rb	al

Visite guidée du musée Mémoire d'Islande (1h30)	Visite guidée du musée animée par un bénévole de l'association Plaeraneg Gwechall, anciens marins, descendants de pêcheurs d'Islande, passionnés	Plein	2.50€		2.50€
Guided tour of	Visite guidée des deux espaces en	Plein	5.80€	3.30€	2.50€
Milmarin (2h)	anglais	Réduit	3.20€	3.20€	
IVIIIIIai III (ZII)		0-5 ans	0.00€		
Visite Géants des mers (1h30)	Visite guidée de l'exposition L'Appel du Large à destination des familles	Plein	4.00€	4.00€	
		Réduit	3.20€	3.20€	
Visite Destination Islande (1h30)	Visite guidée du musée Mémoire d'Islande à destination des familles	Plein	2.50€		2.50€
Escale contée : La malle aux	Atelier contes maritimes à partir de 5 ans	Plein	4.00€	4.00€	
Mil'Histoires		Réduit	3.20€	3.20€	
(1h)		0-5 ans	0.00€		
	Randonnée guidée à Ploubazlanec pour	Plein	4.00€	2.00€	2.00€
Escale randonnée (2h30)	relier les différents lieux de patrimoine et de mémoire, guidée par un bénévole de l'association Plaeraneg Gwechall et/ou un membre de l'équipe	0-5 ans	0.00€		
Escale littéraire (1h30)	Club lecture autour de la littérature maritime	Plein	0.00€		
Visite de la chapelle de	Visite guidée par un membre de l'équipe ou un bénévole de l'association	Plein	2.50€	1.25€	1.25€
Perros-Hamon (1h)	Plaeraneg Gwechall	0-5 ans	0.00€		
Récit de marin	Visite accompagnée de l'exposition	Plein	4.00€	4.00€	
(1h30)	L'Appel du large avec un marin	Réduit	3.20€	3.20€	
		0-5 ans	0.00€		
Matelot d'un jour (1h30)	Atelier pour apprendre à faire des nœuds marins animé par des bénévoles de l'association Plaeraneg Gwechall	Plein	3.50€		3.50€
Le trésor de	Visite ludique des deux espaces	Plein	5.80€	3.30€	2.50€
l'Oncle Ernest (1h-	d'exposition à destination des familles	Réduit	3.20€	3.20€	
1h30)	et enfants à partir de 7 ans (anciennement : Enquête au musée)	0-5 ans	0.00€		
Visite thématique du musée Mémoire d'Islande (1h- 1h30)	Visite guidée du musée sur une thématique précise, animée par un bénévole de l'association Plaeraneg Gwechall	Plein	2.50€		2.50€
Conférence, projection	Evénement ponctuel organisé en dehors de Milmarin avec des partenaires	Plein	2.00€	2.00€	

Dans le cadre du projet européen interreg EXPERIENCE porté par Côtes d'Armor Destination, il est proposé à partir de l'automne 2022 une nouvelle animation expérientielle : balade patrimoine à l'aube à Pors Even, augmentée de témoignages sonores, rencontre avec des pêcheurs et moment convivial en fin de balade.

Envoyé en préfecture le 21/12/2022 Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

ID: 022-200067981-20221220-DEL2022_12_228-DE

			Tarif	Dont	Dont
				part GPA	part
					Asso PG
Balade	Balade patrimoine augmentée	Plein	6.00€	6.00€	0.00€
patrimoine à l'aube – titre à définir (2h30)		0-5 ans	0.00€	0.00€	0.00€

3. Tarifs d'entrée spécifiques pour les groupes

Il est rappelé les délibérations n° 2016/197, D2017-12-18 B, D20190517, DEL20190812, DEL20190913 et DEL20191118 fixant les tarifs suivants :

		Tarif par	dont	dont
		personne	part	part
			GPA	Asso PG
Visite de Milmarin en entier « Pass »				1
	Tarif unique	4.70€	2.70€	2.00€
	Visite de L'Appel du large seu	ıl		
	Tarif unique	3.20€	3.20€	
	Visite de Mémoire d'Islande	seul		
	Tarif unique	2.00€		2.00€
	Visite guidée de la chapelle d	e Perros-Ha	mon – 1h	
	Tarif unique	2.00€	1.00€	1.00€
GROUPE	Randonnée dans Ploubazlane	ec – 2h		
	Tarif unique	3.50€	1.75€	1.75€
	Randonnée + visite de la chapelle – 2h30			
	Tarif unique	4.00€	2.00€	2.00€
	Atelier matelotage – 1h			
	En plus de la visite des deux			
	expos	0.00€	0.00€	0.00€
	En plus de la visite d'une			
	expo	2.00€	1.00€	1.00€
	Visite de Milmarin en entier «	« Pass »		
	Tarif unique	3.00€	1.75€	1.25€
	Visite de L'Appel du large seu	ıl		
	Tarif unique	2.00€	2.00€	
	Visite de Mémoire d'Islande s	seul	l	
	Tarif unique	1.25€		1.25€
	Visite guidée de la chapelle d		mon – 1h	
	Tarif unique	1.50€	0.75€	0.75€
GROUPE SCOLAIRE	Randonnée dans Ploubaziane		01750	0.730
GROOF E SCOLAIRE	Tarif unique	2.00€	1.00€	1.00€
	Randonnée + visite de la char		1.000	1.000
	Tarif unique	2.50€	1.25€	1.25€
	Atelier matelotage – 1h	2.30€	1.23€	1.23€
	En plus de la visite des deux	0.00€	0.00€	0.00€
	expos			
	En plus de la visite d'une	1.50€	0.75€	0.75€
	expo			

La Malle aux Mil'Histoires – 1h				
	à Milmarin	2.00€	2.00€	
	< 30 élèves, à l'école	3.00€	3.00€	
	> 30 élèves, à l'école	2.00€	2.00€	
	Le tour du monde du jean – 1	h + prêt de	l'installatior	n à l'école
	pour une semaine			
	à l'école (forfait)	90.00€	90.00€	
	Visite de Milmarin en entier «	« Pass »		
	Tarif unique	4.40€	2.50€	1.90€
	Visite de L'Appel du large seul			
	Tarif unique	3.00€	3.00€	
	Visite de Mémoire d'Islande s	seul		
	Tarif unique	1.90€		1.90€
GROUPE ENVOYE	Visite guidée de la chapelle d	e Perros-Ha	mon – 1h	
PAR L'OIT ET	Tarif unique	1.80€	0.90€	0.90€
COMITE	Randonnée dans Ploubazlane	ec – 2h		
D'ENTREPRISE	Tarif unique	3.20€	1.60€	1.60€
D LIVINEI NISE	Randonnée + visite de la char	oelle – 2h30		
	Tarif unique	3.60€	1.80€	1.80€
	Atelier matelotage – 1h			
	En plus de la visite des deux expos	0.00€	0.00€	0.00€
	En plus de la visite d'une expo	1.80€	0.90€	0.90€

Groupes : à partir de 10 personnes. Un accompagnateur gratuit à partir de 40 personnes sauf pour les scolaires et maisons de retraite : tous les accompagnateurs gratuits.

4. Tarifs pour les visites à distance

Suite aux périodes de fermeture de l'équipement en 2020-2021 du fait de la pandémie de Covid-19, et dans l'attente de pouvoir accueillir des groupes importants de nouveau, il est proposé de concevoir des <u>visites à distance</u>, pour les Ehpad et maisons de retraite qui ne peuvent se déplacer en ce moment, pour des groupes scolaires ailleurs en France qui n'ont pas le budget pour un voyage scolaire en Bretagne, pour des universités du temps libre ou autres groupes d'adultes qui cherchent des activités sans avoir à se déplacer.

La visite à distance pourra servir de produit d'appel pour une visite sur place, et permettra de diversifier les recettes.

Le tarif est fixé à **30€** pour 2h de visite, quel que soit le nombre de participants dans le groupe. L'animateur est connecté en direct avec le groupe et peut répondre aux questions, lancer des vidéos, des photos, des diaporamas préparés en avance.

Le travail de préparation et animation est réalisé par le personnel de l'équipement, agents de l'Agglomération; l'association Plaeraneg Gwechall, gestionnaire du musée Mémoire d'Islande, participera aussi sous forme de vidéos ou contenus multimédia.

Il est proposé la répartition des recettes suivantes :

in est propose la repartition des recettes salvantes.				
		Tarif	dont part	dont part
		Taili	GPA	Asso PG
VISITE A DISTANCE	Visite de Milmarin en entier			
(2h), quel que soit le	30.00€ 22.50€ 7.50€			
nombre de	Visite de L'Appel du large	seul		

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

ID: 022-200067981-20221220-DEL2022_12_228-DE

Procès-verbal

participants		30.00€	30.00€	
	Visite de Mémoire d'Islar	nde seul		
		30.00€	15.00€	15.00€
	Visite du circuit des Island	dais		
		30.00€	15.00€	15.00€

5. Tarifs pratiqués à la boutique

Milmarin dispose d'une boutique pour approfondir la découverte du patrimoine maritime du territoire : ouvrages, DVD, cartes postales, jeux... sont à la disposition de petits et grands pour poursuivre la visite, se documenter et s'amuser sur les thèmes traités à Milmarin.

Il est convenu de traiter majoritairement avec des entreprises, librairies, auteurs et artistes du territoire afin de proposer les articles au prix public et de valoriser l'économie et la création locale. Suite à l'augmentation régulière des prix des livres par les éditeurs, il est précisé que les livres sont vendus à Milmarin au prix figurant sur le produit, jusqu'à écoulement du stock à l'ancien tarif et achat de livres au nouveau tarif augmenté.

a) Rappel des tarifs existants

Il est rappelé les délibérations n°D2017-12-18 B, 2018-02-33, D20180915, D20190113, D20190517, DEL20190812, DEL20190913, DEL20191118, DEL202009-284, DEL2021-07-132, DEL202109-161, DEL202112-268, DEL202204-048, DEL202205-088 et DEL2022-07-152 fixant les tarifs suivants :

Titre	Auteur(s)	P. Achat	P. Vente
LIVRES			
2000 ans de commerce maritime	Fremond, Mirambet	6,73 €	8,90 €
300 ans de cartes marines autour du monde	Sous la direction d'O. Chapuis	38.40€	60.00€
300 ans d'Hydrographie française	Gilles Bessero et Hélène Richard	6.80€	9.00€
400 ans d'innovation navale	Griset	23,20€	29,00€
A bord de l'aquarius	Lelio Bonaccorso, Marco Rizzo	12.20€	19.00€
A Islande!	lan Manook	15,88€	21,00€
A l'ancre de chine	Tanneau	8,00€	10,00€
Aller-retour pour la mer	Agathe Demois	12.79€	16.90€
Anita Conti, portrait d'archives	Clotilde Leton	12.20€	19.00€
A virer! La grande pêche aujourd'hui	Ferrier	24,00 €	30,00€
Abord	Fagoo / Gueuret	18,40 €	23,00€
Ar Men	Jean-Pierre Abraham	5.12€	8.00€
Ar men, l'enfer des enfers	Lepage	16,80€	21,00€
Ar mor, marins, ports et bateaux de Bretagne	Queffélec	15,96 €	19,95 €
Au-delà de la mer	Paul Lynch	15.05€	19.90€
Avec vue sous la mer	Kader	14,32 €	17,90 €
Au temps héroïque de la marine à voile	Jeff Falmor	16.00€	25.00€
Baleine rouge	Michelle Montmoulineix	12,42€	13,90€
BD "Bleu Pétrole"	Gwenola Morizur	12,53€	17,90 €
BD Perdu en mer	Cerisier	8.13€	12.70€
BD Voyage aux îles de la Désolation	Lepage	19,71 €	26,00€
Besoin de mer	Hervé Hamon	5.22€	6.90€
Bleu piscine	Pauline Guillerm	9.07€	12.00€
Bluff	David Fauquemberg	12.80€	20.00€

Affiché le

ID: 022-200067981-20221220-DEL2022_12_228-DE

Procès-verbal

Brest à quai	Roudeau, Le Roy	21,92 €	29,00€
Breton : guide de conversation	Editions Bonhomme de chemin	6.73€	8.90€
Brèves de mer	Bernard Lunet	10.00€	12.00€
Bugaled Breizh, 37 secondes	Pascal Bresson, Erwan Le Saëc	12.80€	20.00€
Cap-hornières	Fañch Rebours	13.61€	18.00€
Cap Horn, une vie, un mythe	Brigitte et Yvonnick Le Coat	29.84€	39.50€
Capitaines courageux	Rudyard Kipling	5.44€	7.20€
Car-ferries et court-courriers	Rémy	36,00€	45,00€
Cargo	Jérôme Peyrat et Adèle Tariel	9.83€	13.00€
Cargo	Marianne Rötig	9.92€	12.50€
Carnet de bord illustré : la fabuleuse histoire de Guirec et Monique	Guirec Soudée	16.56€	21.90€
Carnet du Goëlo	SEHAG	6.15€	8.00€
Carnet du Goëlo – numéro exceptionnel	SEHAG	7.00€	10.00€
Catalogue d'exposition	BZH Photo	10,00€	12,00€
Cimetière de bateaux	Roparz	20,00 €	25,00 €
Cod: A Biography of the Fish That Changed the World	Mark Kurlansky	13.31€	17.60€
Coffret Jón Kalman Stefánsson	Jón Kalman Stefánsson	19.96€	26.30€
Collection des jeux de piste	Guingamp-Paimpol Agglo		3.00€
Conteneurs	Kelig-Yann Cotto	20,00 €	25,00 €
Contes au fil de l'eau	Maupassant	1.51€	2.00€
Contes populaires de la mer et des marins	Lomenec'h	12,17 €	15,21 €
Copain des mers	Arbelot	12.40 €	15.50 €
Cunard, les majestés de l'Atlantique et leur concurrents	Hilion	35,20 €	44,00 €
Dans la nuit de l'Iroise	JF Masson	15,92€	19,90€
Dans les tempêtes du Cap Horn	Alfred Beaujeu	14.08€	22.00€
Décode l'alphabet de la mer !	Britz et Lagadec	9.79€	12.95€
Delmas-Vieljeux, l'histoire d'une compagnie maritime rochelaise	collectif	24,00€	30,00€
Des mers du nord aux mers du sud	Tanneau	6,40 €	8,00 €
Deux années sur le gaillard d'avant	Richard henry dana	8,70€	11,50€
Deux crevettes	Anouck Boisrobert et Louis Rigaud	9,00€	11,90€
D'île en île	Jean-François Masson	15,60 €	19,50€
El Dorado	Laurent Gaudé	3.91€	6.10€
Embarqué	Christian Cailleux	15.36€	24.00€
En dérive	Roger Vercel	9.60€	15.00€
En mer, pas de taxis	Roberto Saviano	16.00€	25.00€
Entre ciel et terre	Jón Kalman Stefánsson	6.36€	8.40€
Entre terre et mer 1. Le jeune saisonnier	Pierre Bresson	10.96€	14.50€
Entre terre et mer 2. Le vieux Terre- Neuvas	Pierre Bresson	10.96€	14.50€
Entre terre et mer 3. La belle lavandière	Pierre Bresson	10.96€	14.50€
Escape game, l'étrange maison du capitaine	Zéphiriel et Margot Briquet	8.29€	12.95€

Envoyé en préfecture le 21/12/2022 Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

Faudacq : entre terre et mer	André Soubigou	10.50€	15.00€
Femmes d'aventure	collectif	9.92€	12.50€
Festival du méchant marin	Fañch Rebours	6,40 €	8,00€
Fortune de mer	Clément Belin, Costès	12.80€	20.00€
Géant des mers chaudes	Anita Conti	6.96€	9.20€
Goëlo	Chartier Le Floc'h	21,60 €	27,00€
Goëlo terre d'histoire	SEHAG	14,37 €	19,00€
Graine d'écume, la malédiction de St- Budoc	Connan	12,00€	15,00€
Grandeur des îles	Odette de Puigaudeau	6,58€	8,70€
Guide Balades en Pays de Paimpol	Quyen, APLP	15,00€	15,00€
Guide de la pêche à pied en Bretagne	Le Floch-Prigent	7,92 €	9,90€
Guide des plus beaux musées maritimes d'Europe	Stéphane Mahieu	14.74€	19.50€
Guide randonnées pédestres et cyclo	GPA		3.00€
Histoire de la navigation en 100 objets	Pickthall	23,20€	29,00€
Henri Rivière, le beau pays de Bretagne	Olivier Levasseur et Yann Le Bohec	9.75€	12.90€
Horn	Alain Emery	7.04€	11.00€
Ils étaient six marins de Groix	Queffélec	17,20€	21,50€
Islande route n°1	Claude Marchalot	18,40€	23,00€
Issac le pirate vol.1 à 6	Blain	9,60€	12,00€
Je découvre les comptines bretonnes	Collectif	9.00€	11.90€
Jeunesse	Joseph Conrad	1.51€	2.00€
Joshua ou la mer des histoires	Ratel	7,20€	9,00€
Jules Verne et la mer	Samuel Sadaune	16.00€	25.00€
Krouman	Fanch Rebours	10.24€	16.00€
L. Faudacq, carnet de croquis	Porée	28,00€	35,00€
L'abeille d'Ouessant	Hervé Hamon	4.99€	7.80€
L'océan est mon frère	Jack Kerouac	14.36€	19.00€
L'océan, les bêtes et les hommes ou l'ivresse du risque	Anita Conti	8.09€	10.70€
La Bretagne mystique	Jean-Georges Cornelius		37.00€
La Bretagne vivante	Charles Géniaux	14.08€	22.00€
La cabane du douanier de Loguivy-de-la- Mer	Bernard Lunet	13,00€	15,00€
La déco du marin	Patrick Moreau	9.60€	15.00€
La fabuleuse histoire de la morue	Mark Kurlansky	15,10€	20,00€
La grande aventure des corsaires bretons	La petite boîte éditions	3.41€	4.50€
La grande histoire vue de la mer	Buchet	24,00€	30,00€
La grande imagerie des bateaux	Vandewièle	6,36€	7,95 €
La loi de la mer	Davide Enia	5.59€	7.40€
La lumière enchainée	Queffélec	15,16€	18,95€
La lune est blanche	François et Emmanuel Lepage	19.20€	30.00€
La marine marchande française 1939- 1945	Jean-Yves Brouard	16.58€	27.00€
La Mer	Piotr Karski , Lydia Waleryszak	12.79€	16.90€

Envoyé en préfecture le 21/12/2022 Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

La morue	Loïc Josse	44.98€	59.50€
La mouette et la croix	Queffélec	18,00 €	22,50€
La pêche en Islande	Pfister-Langanay	3,08 €	5,00€
La poule qui fit le tour du monde	Guirec Soudée	9.75€	12.90€
La promesse de l'océan	Françoise Bourdin	4.45€	6.95€
La sagesse de la mer	Björn Larsson	5.44€	7.20€
La Terre est bleue, Atlas de la mer au XIXe siècle	Coutensais	23,92 €	29,90 €
La vagabonde des mers	Ella Maillart	5.86€	9.15€
La voile tendue	Queffélec	15,96 €	19,95 €
L'Abeille liberté	Hurel	28,00€	35,00€
Larguons les amarres!	Emmanuel Cerisier	9,76€	12,20€
L'Astrolabe, le passeur de l'Antarctique	Buiron, Dugast	28,00€	35,00€
L'aventure à Terre-Neuve	Dominique Le Brun	7.04€	11.00€
L'étoile au soleil de minuit – de Brest au cercle polaire	Anne Smith	12.80€	20.00€
L'évasion de la goélette et autres histoires de mer	Jack London	1.93€	2.55€
L'incroyable aventure de Ernest Shackleton prisonnier des glaces de l'Antarctique	Baptiste Massa	4.16€	6.50€
L'incroyable aventure de Florence Arthaud, navigatrice intrépide	Claire Astolfi	4.16€	6.50€
L'incroyable destin d'Anita Conti, pionnière de l'océanographie	Fleur Daugey	4.16€	6.50€
L'invention des dimanches	Gwenaëlle Abolivier, Marie Détrée	12.85€	17.00€
Le bahut du Maure	Fañch Rebours	6,40€	8,00€
Le bateau qui ne voulait pas flotter	Farley Mowat	6.73€	8.90€
Le bosco de Kerpalud	Corlouer	15,20€	19,00€
Le canal de Panama, un siècle d'histoire	de Banville	31,20€	39,00€
Le cœur en Islande (intégrale)	Makyo	18.87€	24.95€
Le dernier mousse	Francisco Coloane	5.82€	7.70€
Le dragon rouge, nouvelles du trégor goëlo	Collectif	9.60€	15.00€
Le Grand départ, Charcot et le Pourquoi Pas ?	Queffélec	17,56€	21,95 €
Le Grand Marin	Poulain	5.97€	7,90 €
Le grand métier	Jean Recher	7.19€	9.50€
Le magicien des mers	Yves Hugues	1.93€	2.55€
Le marin de Gibraltar	Marguerite Duras	5.91€	9.20€
Le mousse du Pescadou	Tanneau	4,00€	5,00€
Le mystère de Lucy Lost	Michael Morpurgo	6.77€	8.95€
Le navire poursuit sa route	Nordahl Grieg	7.56€	10.00€
Le Paquebot	Pierre Assouline	15.88€	21.00€
Le Pasteur 1938-1980	Jean-Yves Brouard	17.81€	29,00€
Le Phare	Queffélec	15,16 €	18,95 €
Le phare aux oiseaux	Michael Morpugo	12.47€	16.50€
Le phare, voyage immobile	Paolo Rumiz	5.91€	7.80€

Envoyé en préfecture le 21/12/2022 Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

Le pirate le plus terrible du monde	Petitsigne, Allag	8,80€	11,00€
Le procès de l'Amoco Cadiz	Arzel	17,00€	20,40€
Le vieil homme et la mer	Ernest Hemingway	4.99€	6.60€
Les Abeilles, des navires, des hommes	Gazengel	24,00€	30,00€
Les animaux du bord de mer	S. Heusser	3.78€	5.00€
Les bateaux	Mes ptits docs	5,98€	7,90€
Les bateaux ivres – l'odyssée des migrants en Méditerranée	Jean-Paul Mari	12.16€	19.00€
Les bords de mer - mon cahier d'observation et d'activités - 4/7 ans	François Lasserre, Isabelle Simler	6.73€	8.90€
Les chaos de Bréhat	Daniel Cario	5.09€	7.95€
Les combats et l'honneur des forces navales françaises libres	Schlumberger	19,48€	24,35€
Les cormorans	Edouard Jousselin	15,12€	20,00€
Les Côtes d'Armor à pied, topoguide	Fédération Française de Randonnée	11.27€	14.90€
Les coquillages de nos côtes	M. Le Quement	3.78€	5.00€
Les damnées de la mer – femmes et frontières en Méditerranée	Camille Schmoll	15.12€	20.00€
Les fils du pêcheur	Grégory Nicolas	12.80€	20.00€
Les fondus de l'Arctique	Seznec	9,60€	12,00€
Les Forces navales française libres	Bertrand	12,00€	15,00€
Les gens de mer	Blanken / Cadoret / Cotto	4,93 €	8,00€
Les goélettes bretonnes, les belles heures du cabotage	Jack K Neale et Océanide	20,00€	25,00€
Les hommes à terre	Bernard Giraudeau	5,04 €	6,30€
Les îles de la miséricorde	Queffélec	17,56 €	21,95€
Les invisibles	Roy Jacobsen	5.59€	7.40€
Le jour ne se lève pas pour nous	Robert Merle	5.52€	7.30€
Les marées	Annette Lahaye-Collomb	3.78€	5.00€
Les marins français dans la tourmente	Antier	23,20€	29,00€
Les mémoires d'un des derniers Terre- neuvas tome 1 – Jours de peine sur les bancs	Francis Vallée	14.08€	22.00€
Les oiseaux de Bretagne	Gilles Bentz	3.78€	5.00€
Les oiseaux de mer	Philippe Garguil	2.27€	3.00€
Les Pêcheurs bréhatins à Terre-Neuve	Marc Moigeon	9.07€	12.00€
Les Pêcheurs français en Islande	Palmadotir	15,92 €	19,90€
Les peintres officiels de la Marine	Denis-Michel Boëll	18.56€	29.00€
Les plantes du bord de mer	Jean David	2.27€	3.00€
Les p'tits secrets des ports de pêche	Hermouet/Turlan	4,40 €	5,50€
Les p'tits secrets des océans	Luc Turlan	4.16€	5.50€
Les p'tits secrets des phares	Luc Turlan	4.16€	5.50€
Les naufragés de l'enfer. Témoignages recueillis sur l'Aquarius	SOS Méditerranée	9.60€	15.00€
Les peintres officiels de la marine	Denis-Michel Boëll	23.20€	29.00€
Les rois de l'Islande	Einar Mar Gudmundsson	8.28€	10.95€
Les suppliciés du Goelo	Fañch Rebours	6,40 €	8,00€

Envoyé en préfecture le 21/12/2022 Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

ID: 022-200067981-20221220-DEL2022_12_228-DE

Procès-verbal

Les travailleurs de la mer	Victor Hugo	6.73€	8.90€
Les travailleurs de la mer version abrégée	Victor Hugo	4.16€	6.50€
Lettres du Pacifique	Henri Bourdereau	17,60€	22,00€
L'Islande (livret d'exposition)	Claude Marchalot	4,00€	5,00 €
Loguivy de la Mer Un petit port, cent histoires	Amicale du Port de Loguivy	10,00€	12,00€
Lumières dans la nuit	Musée de la Résistance en Argoat	12.00€	12.00€
Lumière d'été, puis vient la nuit	Jon Kalman Steffansson	6.20€	8.20€
L'or de France vol.1	Pécau	11,56€	14,45€
L'or de France vol.2	Pécau	11,56€	14,45 €
Manuel de survie sur une ile déserte	Tribaudeau, Maincent	10,36€	12,95 €
Marin du Guil	Tanneau	4,00€	5,00 €
Matelot	Pierre Loti	6.73€	8.90€
Mathurin Méheut, itinéraires	Denis-Michel Boell	9.75€	12.90€
Mediterranée	Baudoin	11.27€	14.90€
Méditerranée amère frontière	SOS Mediterranée	9.60€	15.00€
Mémoires de la mer	collectif	5.91€	7.80€
Mémoire des mots, mémoire des lieux	JP Le Buhan	12,80€	16,00€
Mes nœuds marins	Caroline Britz	6.37€	9.95€
Milles méduses	David/Wauters	12,80 €	16 €
Mon bateau	Roberto Innocenti	13.61€	18.00€
Mon frère le fou	Séra	11.04€	17.25€
Mon frère Yves	Loti	6.73€	8.90€
Mon île	Alain Lebrun	9.00€	13.00€
Mur Mediterranée	Louis-Philippe Dalembert	4.80€	7.50€
Navigateur en solitaire	Joshua Slocum	6.58€	8.70€
Nœuds marins	Lebrun	3,16 €	3,95 €
Normandie, paquebot de légende	Saint-Dizier	11,12 €	13,90 €
Nous les noyés	Carsten Jensen	9.00€	11.90€
Océan	Hélène Druvert , Emmanuelle Grundmann	18.40€	23.00€
Océano	Rigaud	11.46€	17.90€
Odyssée d'un marin de la France libre	Ménage	15,20€	19,00€
Paimpol sous le regard de Faudacq	ASIA Editeur	10.50€	15.00€
Paimpol et son terroir	Monseigneur Kerlévéo		35,00€, au profit de l'association PG
Paimpol, la morue d'Islande et les chantiers navals Laboureur	Anne-Marie Laboureur	11.20€	14.00€
Paimpol, la République et la mer	Chappé	14,40 €	18,00 €
Papy Pechou, le bigorneau magique	Rublon	9,52€	11,90 €
Passer par le nord, la nouvelle route maritime	Isabelle Autissier, Erik Orsenna	6.35€	8.40€
Paquerette, une histoire de pirates	Gaston Boyer	7.49€	9.90€
Pâques d'Islande	Le Braz	13,60 €	16,62€
Pawana	JMG Le Clezio	5.37€	7.10€

Envoyé en préfecture le 21/12/2022 Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

Pêche à pied	Michel Le Quement	3.78€	5.00€
Pêcheur d'Islande édition illustrée	Pierre Loti	18.90€	25.00€
Pêcheur d'Islande poche	Pierre Loti	3.94€	5.20€
Pêcheur d'Islande classiques	Pierre Loti	6.73€	8.90€
Pêcheur d'Islande édition de l'Hermine	Pierre Loti	14.08€	22.00€
Pêcheurs à Islande	Leribaux, Querré	20,00 €	25,00€
Pêcheurs de l'ouest	Editions Ouest-France	5.22€	6.90€
Pêcheurs morutiers, le grand métier	Fauvel	12.85 €	17,00€
Penn Sardin, l'étonnante histoire de Joséphine Pencalet	Chérif Zananiri	11.35€	15.00€
Pilotes de Seine	Murel	22,40 €	28,00€
Pionnières 1. Anita Conti	Nathaniel Legendre	11.30€	14.95€
Ploubazlanec revivre le passé	Gordon Carter	9.00€	22.00€
Point de passage	Konstantinos Tzamiotis	14.22€	18.80€
Pontée	Jean-Paul Honoré	12.10€	16.00€
Ports de Bretagne nord	Lozarc'h	16,00€	20,00€
Pour ce qu'il me plaist, Jeanne de Belleville première femme pirate	Laure Buisson	5.98€	7.90€
Promenades historiques dans le pays de Paimpol	SEHAG	18.40€	23.00€
P'tits secrets des ports de pêche	Turlan, Hermouet	4,16 €	5,50€
Quai des sirènes	Verdier, Duron	10,96 €	14,50€
Quand Paimpol armait à la grande pêche	Le Gonidec	12,00 €	15,00€
Racleurs d'océans	Anita Conti	6.37€	9.95€
Rade amère	Ronan Gouézec	4.80€	7.50€
Remorqueurs de ports	Lévêque	23,20 €	29,00€
Remorqueurs français en image	Déan	7,20 €	9,00€
Rencontres australes et antarctiques	Emmanuel Lepage et François Lepage	6.80€	9.00€
Sally Jones la grande aventure	Jakob Wegelius	12,40 €	15,50€
Sein, 18 juin 1940, Ils étaient le quart de la France	Ollivier	15,60 €	19,50€
Sentiments portuaires	Edmond Guibert	23,96€	29,95€
Sorbonne Plage	Edouard Launet	13,60€	18,00€
Sur l'eau	Maupassant	4.01€	5.30€
Terre-Neuvas	Loïc Josse	55,60€	69,50€
Terre-Neuvas	Chabouté	13.80€	18.25€
Terre-Neuve Terre-Neuvas	Collectif	16,80€	21,00€
The box	Levinson	19,92 €	24,90 €
Toute la mer va vers la ville	Hervé Hamon	12.39€	19.30€
Tramp, vol. 1 à 12	Jusseaume, Kraehn	11,20€	13,99€
Transatlantiques et longcourriers	Remy	36,00€	45,00€
Transport(s)	Fañch Rebours	12,80€	16,00€
Typhon	Joseph Conrad	4.46€	5.90€
Ultramarins	Mariette Navarro	9.60€	15.00€
Un feu s'allume sur la mer	Queffélec	15,96 €	19,95 €

Envoyé en préfecture le 21/12/2022 Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

Un homme d'Ouessant	Queffélec	13,00€	16,25€
Un marin au cœur de l'exode indochinois	Yvon	15,92 €	19,90 €
Un monde de glace	Association l'Âme bleue	7.56€	10.00€
Un novice au long cours	Tanneau	15,98 €	20,10€
Un poisson à la conquête du monde ou La fabuleuse histoire de la morue	Marc Kurlansky	16,00€	20,00€
Un recteur de l'île de Sein	Queffélec	4.16€	6,50€
Un retour sur le passé : Récits d'un ancien pêcheur d'Islande	Parcou	12,00€	15,00€
Un royaume sous la mer	Henri Quéffelec	5.37€	7.10€
Un suicide sans honneur, Toulon 1942	Moenard	10,40€	13,00€
Un violon sur la mer	Gilbert Bordes	15,92 €	19,90 €
Un voyage en mer	Gérard Lo Monaco	18,82€	24,90€
Vagabond des mers du sud	Bernard Moitessier	6.35€	8.40€
Vieilles histoires du pays breton	Anatole Le Braz	12.85€	17.00€
Vingt mille lieues sous les mers, édition abrégée	Jules Verne	4.16€	5.50€
Vive l'océan !	Orsenna	16,72€	20,90 €
Voyage d'une femme au Spitzberg	Léonie d'Aunet	6.96€	9.20€
Voyager en cargo, 25 portraits de bourlingueurs	Françoise de Tailly , Mathilde Giard	11.35€	15.00€
Vues sur mer	Mathurin Méheut, Jean-Francis Auburtin	12.80€	20.00€
Zoé et le goéland	Calvez, Autissier	9,52 €	11,90 €
Zoé et les sardines	Calvez, Autissier	9,52€	11,90 €
DVD			
DVD "Où sont nos navires ?"	Jean-François Pahun	13,30€	19,9 TTC
DVD "La mer est mon royaume"	Marc Picavez	12,00€	18,00€
AFFICHES, CARTES POSTALES			
Affiche Milmarin	Milmarin		2.00€
Affiche gravures Rudaux	Milmarin		7.00€
Affiche Faudacq	ASIA Editeur		7.00€
Affiche visuels anciens marine marchande	Milmarin		7.00€
Affiche Henri Rivière	ASIA Editeur	7.50€	15.00€
Portfolio Henri Rivière	ASIA Editeur	21.00€	30.00€
Cartes postales Rudaux	Milmarin		1.10€
Cartes postales anciennes du territoire	Milmarin		1.10€
Cartes postales Appel du Large	Milmarin		1.10€
Carte postale association Pierre Loti – aucun bénéfice ne sera fait par Milmarin sur cet article	Association Pierre Loti de Paimpol	1.00€	1.00€
Cartes postales Faudacq	Asia Editeur	1,60€	2,00€
Cartes postales Islande	Claude Marchalot	0,80€	1,00 €
Cartes postales Henri Rivière format 1	ASIA Editeur	1.00€	2.00€
Cartes postales Henri Rivière format 2	ASIA Editeur	0.50€	1.00€

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

ID: 022-200067981-20221220-DEL2022_12_228-DE

Procès-verbal

Enveloppes cartes postales			0.30€
Carte postale Chapelle de Perros Hamon	Association Plaeraneg Gwechall	0.50€	0.50€
Cartes postales du territoire	Quyen	1.00€	1.30€
Sérigraphie « Le départ »	Victor Girod	24.00€	30.00€
Sérigraphie « Le port »	Victor Girod	24.00€	30.00€
Sérigraphie « Fjord »	Victor Girod	24.00€	30.00€
Sérigraphie « Tempête »	Victor Girod	16.00€	20.00€
Affiche « Mémoire d'Islande »	Milmarin		5.00€
Affiche Route des falaises	Guingamp Paimpol agglomération		3.00€
JEUX, JOUETS			
Les coloriages d'Oscar et Margaux Bretagne Nord	Editions Calligram	2.95€	3.90€
Matelotage kit	Marc Vidal	4.42€	6.90€
Maquette Container ship Colombo express	Rexell	33.33€	45.00€
Porte-conteneurs en bois	Vilac	25.54€	39.90€
Origami de la mer – Maman les pt'its bateaux	Editions Vagnon	7.52€	9.95€
Bateau (en carton à monter soi-même)	Massimo	11,12 €	13,90 €
Puzzle en Bois Coque Jeux d'Eveil pour 1- 5 ans (Bateau a voile)	Ouneed	1,66€	5,00€
31045 Creator - l'explorateur des océans	Lego	12,90€	19,00€
60119 City - Le ferry	Lego	24,99 €	27,00€
Jeu de 7 familles "Les trésors de la Bretagne"	La petite boîte éditions	5.22€	6.90€
Maquette en papier du Grand Léjon	Association Le Grand Léjon	10.00€	10.00€
A bon port (jeu de société)	Vagnon	7.52€	9.95€
Le coffret des bracelets marins	Vagnon	10.55€	13.95€
Mes petits voiliers à colorier	Pirouette Cacahuète	5.60€	13.90€
Mon globe terrestre 3D	Pirouette Cacahuète	8.70€	20.90€
L'océan, poster géant à colorier	Pirouette Cacahuète	4.60€	10.90€
DIVERS			
Gobelets réutilisables Milmarin			1.50€
Sachet de caramel 130g (24 caramels)		3,30€	4,90 €
Photocopie noir et blanc			0,10 €
Photocopie couleur			0,20€

Dans le but de faire connaître Milmarin sur l'Agglomération, il est proposé de vendre le catalogue des expositions, les cartes postales et affiches dans les bureaux de l'Office Intercommunal du Tourisme. C'est également Milmarin qui prend en charge la vente de la collection des jeux de piste de l'Agglomération (projet transversal à la Direction tourisme, culture et sport) dans les bureaux de l'OIT (voir délibération complémentaire au conseil du 17 mai 2022).

Ces deux prestations sont réalisées selon le principe de <u>l'encaissement pour compte de tiers</u> :

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

ID: 022-200067981-20221220-DEL2022_12_228-DE

Procès-verbal

Produit	Prix de vente	Commission prélevée par l'OIT	Recettes rétrocédées à l'Agglo par l'OIT	Part Agglomération sur la rétrocession	Part Association Plaeraneg Gwechall
Collection des jeux de piste	3.00€	/	3.00€	100%	non concerné
Catalogue des expositions	12.00€	10%	10.80€	60%	40%
Cartes postales Milmarin	1.10€	10%	0.99€	100%	0%
Affiche Milmarin	2.00€	10%	1.80€	100%	0%

Une convention de vente pour tiers est signée entre l'Agglomération et l'OIT pour convenir des modalités de vente : fréquence de la rétrocession par l'OIT, gestion des stocks et réapprovisionnement, ...

Pour le produit concerné (catalogue des expositions), la rétrocession de 40% des recettes est faite à l'association Plaeraneg Gwechall selon les modalités prévues dans la convention de vente pour tiers avec l'association.

b) Nouveaux tarifs proposés

Les nouveaux tarifs concernent soit de nouvelles entrées boutique, soit une modification du prix par l'éditeur (cf commentaires).

Titre	Auteur(s)	P. Achat (HT)	P. Vente	Commentaires
LIVRES				
Pêcheur d'Islande BD	Alexandre Noyer	15.05€	19.90€	Nouvelle entrée boutique
Les Désenchantées	Pierre Loti	6.73€	8.90€	Nouvelle entrée boutique
Les trois dames de la Kasbah	Pierre Loti	1.51€	2.00€	Nouvelle entrée boutique
Le roman d'un enfant	Pierre Loti	7.11€	9.40€	Nouvelle entrée boutique
Le roman d'un Spahi	Pierre Loti	7.11€	9.40€	Nouvelle entrée boutique
Aziyadé	Pierre Loti	7.49€	9.90€	Nouvelle entrée boutique
Aziyadé BD	Franck Bourgeron	12.39€	19.30€	Nouvelle entrée boutique
Ramuntcho	Pierre Loti	6.73€	8.90€	Nouvelle entrée boutique
Soldats bleus - Journal intime 1914- 1918	Pierre Loti	7.72€	10.20€	Nouvelle entrée boutique
Vies de deux chattes	Pierre Loti	4.62€	6.00€	Nouvelle entrée boutique
Gustave à la mer	Alain Quella-Villéger	18.15€	24.00€	Nouvelle entrée boutique
Suprêmes visions d'Orient	Pierre Loti	11.20€	14.00€	Nouvelle entrée boutique
Loti en Oléron	Alain Quella-Villéger, Bruno Vercier	12.10€	16.00€	Nouvelle entrée boutique
Loti en Amérique	Alain Quella-Villéger, Bruno Vercier	12.85€	17.00€	Nouvelle entrée boutique
Avec l'Exilée à Sinaia, Bucarest, Venise	Pierre Loti et Carmen Sylva	13.99€	18.50€	Nouvelle entrée boutique
Les derniers jours de Pékin	Pierre Loti	5.82€	7.70€	Nouvelle entrée boutique
Le désert	Pierre Loti	5.79€	7.65€	Nouvelle entrée boutique
Jérusalem	Pierre Loti	5.82€	7.70€	Nouvelle entrée boutique
La Galilée	Pierre Loti	5.79€	7.65€	Nouvelle entrée boutique

Envoyé en préfecture le 21/12/2022 Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

ID: 022-200067981-20221220-DEL2022_12_228-DE

Le livre de la pitié et de la mort	Pierre Loti	6.17€	8.15€	Nouvelle entrée boutique
Pierre Loti photographe	Alain Quella-Villéger, Bruno Vercier	28.73€	38.00€	Nouvelle entrée boutique
Pierre Loti dessinateur	Alain Quella-Villéger, Bruno Vercier	26.09€	34.50€	Nouvelle entrée boutique
Pierre Loti, d'enfance et d'ailleurs	Bruno Vercier	9.60€	15.00€	Nouvelle entrée boutique
L'île Vierge	Emmanuel Lepage et Goulc'han Kervella	12.85€	17.00€	Nouvelle entrée boutique

Entend	u le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide
-	De valider les nouveaux tarifs de Milmarin pour la boutique

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Vu, Le Président, Vincent LE MEAUX

Le Secrétaire de séance, Gilbert LE BLEVENNEC